Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels

886e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 4 octobre 1960, à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. de Lequerica (Espagne) . . .	411
Discours de M. Nash (Premier Ministre de Nouvelle-Zélande)	418
Discours du prince Moulay Hassan (Maroc)	427
Discours de M. Luns (Pays-Bas)	433

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. DE LEQUERICA (Espagne) [traduit de l'espagnol]: J'adresse au Président de l'Assemblée un salut très chaleureux et empreint de sympathie. A ses qualités personnelles d'intégrité, il unit les dons de l'esprit de son illustre race, qui a produit tant d'hommes politiques et d'écrivains. L'Irlande évoque tout un chapitre de l'histoire universelle dont au cours des siècles nous autres Espagnols avons été les acteurs, je dirais même les complices. On trouve encore en Espagne la trace de ces liens dans quelques beaux édifices irlandais, c'est ainsi qu'on les appelle, où il n'y a pas si longtemps encore étaient élevés les fils de la verte île des saints que l'agitation politique de leur époque forçait à trouver refuge dans notre pays, auquel les rattachaient tant de liens fondés sur une communauté de convictions religieuses et du sens de la vie. Devant la nomination d'un représentant irlandais aux plus hautes fonctions de l'Assemblée générale, la délégation espagnole ne peut garder le silence, mais doit lui exprimer son affection émue.

2. Le fait qu'un Irlandais assume la présidence de la quinzième session de l'Assemblée générale n'est pas du reste une pure formalité ni un simple accident. Le pays de notre président a montré comment, en dépit de difficultés séculaires, les peuples qui incarnent une réalité nationale véritable qui n'est pas le fruit du rêve ou d'une agitation artificielle atteignent leurs buts et parviennent à occuper une place importante sur le plan international. C'est là un exemple particulièrement pertinent à l'heure actuelle, alors que viennent siéger ici les représentants de diverses nationalités nouvelles, notamment africaines, qu'une évolution heureuse pour l'avenir de l'humanité a promues au rang de pays indépendants. Ce grand événement dépassera sans doute en importance d'autres qui peuvent paraître plus considérables ou font plus de bruit; il marquera dans l'histoire la quinzième session de l'Assemblée générale.

3. Certes, le chapitre de l'histoire des peuples de la terre n'est pas clos. La présente réunion des Nations Unies, à laquelle assistent d'éminents chefs d'Etat et les principaux dirigeants de tant de pays, rappelle par certains côtés le Congrès de Vienne. Le ton et l'objet sont différents, pour autant que l'histoire puisse varier — c'est-à-dire guère; c'est un Congrès de Vienne plus large, moins harmonieux. A cette réunion accèdent, et c'est justice, les nouvelles nations dont les drapeaux flottent devant la porte.

4. Pour ceux qui, comme les Espagnols, ont une conception providentielle de l'évolution humaine et croient fermement à l'égalité des hommes et à leur capacité de développer les mêmes facultés et d'atteindre des buts identiques dans leur vie, quelle plus grande satisfaction peut-il y avoir que cet afflux de pays qui assistent aujourd'hui aux délibérations universelles de l'Organisation des Nations Unies?

5. Nous étions peut-être habitués à voir le monde dirigé par un directoire restreint, dont les protagonistes se trouvaient coupés du reste de l'humanité par d'énormes distances. Le monopole de l'Europe, tel qu'il existait lors du Congrès de Vienne, a duré longtemps. Aujourd'hui, le monde, du point de vue politique mais non pas du point de vue culturel, a perdu son caractère européen; il a désormais un rôle à jouer. Des pays de vieille civilisation, les pays d'Asie, auparavant à l'écart de ce directoire commun, sont passés au premier plan. Pendant la plus grande partie du XIXème siècle, les Etats de l'Amérique commençaient seulement à occuper la scène et manifestaient plus un désir d'isolement que de participation à la vie commune. Aujourd'hui, voilà que, comme les peuples asiatiques et les peuples africains, ils sont un élément dominant de l'histoire qui se fait.

6. C'est pour l'Espagne une heure de justice, qu'il me soit permis de le dire et même de le souligner, que ces peuples nouveaux sur le plan juridique voient maintenant leur destin politique, libéré d'entraves, tendre vers l'universel. Un grand historien britannique dont le jugement est précieux quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir de son œuvre et de ses théories, Arnold Toynbee, a écrit le 7 août 1960, dans le supplément illustré du New York Times:

> "Parmi les peuples appartenant à la civilisation chrétienne occidentale, ceux de langue espagnole et portugaise sont particulièrement exempts de toute conscience raciale. Est-ce là un héritage de leur passé islamique? Pendant près de 500 ans, la majeure partie de la péninsule Ibérique s'est trouvée placée sous l'autorité musulmane. La culture islamique avait à l'époque le niveau le plus élevé et, par suite, exerçait alors le plus grand rayonnement parmi les cultures de l'Occident chrétien. En conséquence, les sujets chrétiens étaient profondément influencés par la culture de leurs maîtres musulmans et cette influence s'est maintenue après la disparition de l'hégémonie musulmane en Espagne et au Portugal.

"Ce n'est pas un hasard si les peuples d'Occident qui ont eu les contacts les plus étroits avec l'Islam sont également ceux dont le comportement en matière de relations raciales a été le plus satisfaisant au cours des siècles.

"De toute manière, et quelle que soit l'origine historique de ce fait, il est incontestable que les Espagnols et les peuples de langues espagnole et portugaise sont exempts de ce sentiment de race."

Ce jugement est tout à l'honneur de l'Espagne et je le cite avec reconnaissance; il correspond, je crois, à une réalité effective. Le Portugal pourra en dire autant par la voix de son représentant autorisé.

7. Mais je tiens à dire que je ne suis pas l'historien anglais dans l'explication qu'il donne des causes de ce fait, en ce qui concerne l'Espagne. Assurément, nous autres Espagnols et les peuples d'origine espagnole — je n'ai pas manqué de le dire ici même et devant la Première Commission à plusieurs reprises au cours de nos débats — devons beaucoup à la culture musulmane et aux musulmans, dont la présence a duré tant de siècles dans la péninsule Ibérique. Le sens du beau, certaines vertus, les paroles sonores de notre langue nous sont venues de ce qui a été une lutte terrible et est devenu ensuite coexistence dans de nombreuses parties de l'Espagne; c'est un héritage culturel dont nous sommes aujourd'hui très fiers, et la cause d'une émotion sentimentale qui nous rapproche tant, et ici même, des peuples arabes et musulmans. Cependant, je ne crois pas que ce fut, comme le prétend Toynbee, la notion musulmane d'égalité entre les hommes qui a influé sur notre attitude à l'égard des peuples d'autres races avec lesquels nous sommes entrés en contact. Il s'agissait d'une caractéristique déjà bien ancrée chez le peuple espagnol dès l'époque de la découverte de l'Amérique — je choisis cette grande date à laquelle elle a été mise à l'épreuve — et au début de l'œuvre créatrice qu'au sens romain le plus brillant du terme nous pourrions qualifier d'œuvre coloniale, entreprise par les premiers Espagnols qui se sont rendus sur le continent récemment découvert par l'Espagne; c'était l'instinct espagnol, le sentiment espagnol, chrétien, catholique, humanitaire, toujours valable pour nous, qui nous a enseigné l'égalité de tous les hommes.

8. Au début du XVIème siècle, le P. Montesinos, de l'ordre des Frères prêcheurs, commençait son apologie des droits des Indiens au moment où les Espagnols commençaient à s'installer en Amérique en disant: "Ne sont-ils pas des hommes? N'ont-ils pas une âme raisonnable?" Voilà, mise au service des droits de l'homme, la pensée des juristes et théologiens espagnols de notre siècle d'or, de ce siècle et de tant d'autres. Je citerai cette phrase de Domingo de Soto, qu'il faut interpréter compte tenu de l'époque et de la religion de l'auteur: "Le chrétien, avec la grâce sanctifiante, n'a pas une once de droits naturels de plus que le sauvage infidèle, blanc ou noir." Et c'est le grand dominicain espagnol Francisco de Vitoria, père du droit international, qui enseignait que les Indiens sont les maîtres légitimes de leurs terres et de leurs propriétés de même que sont légitimes leurs princes et leurs seigneurs, que doivent respecter les autres princes sans invoquer pour les dominer des prétextes fondés sur leur incrédulité et leurs coutumes. "La guerre et la conquête ne seraient par conséquent pas licites même s'ils se refusaient à croire, s'ils persistaient dans leur infidélité et leurs pratiques idolâtres." C'était là l'enseignement du maître Vitoria.

9. Mon illustre collègue de l'Académie des sciences morales et politiques de Madrid, le P. Venancio D. Carro, appartenant lui aussi, comme tous ces illustres théologiens et juristes, à l'ordre des Frères prêcheurs, est l'auteur d'études remarquables sur les théologiens et les théologiens juristes espagnols d'avant la conquête de l'Amérique que je voudrais faire connaître à tant de représentants de l'Amérique hispanique, lettrés et d'une si grande expérience, qui siègent ici. Ces études m'ont permis de préciser bien des idées trop générales et même confuses au sujet de cette page de la pensée et de l'action espagnoles. Vitoria disait:

"Que ce soit à l'égard des Indiens ou de tout autre peuple, une faute commise par un individu ne donne pas à des puissances étrangères le droit d'intervention. Tant qu'il n'y a pas injure à des puissances étrangères et souveraines, il n'existe pas de cause suffisante pour entreprendre une guerre de conquête. L'unique cause de la guerre juste est l'injure faite par un peuple à un autre peuple qui ne peut être réparée que par les armes, à défaut d'une autorité supérieure à laquelle on puisse recourir."

10. On ne doit pas oublier que cela a été dit au début du XVIème siècle, alors que la pensée espagnole orientait la politique des gouvernements et inspirait les rois. Dans le langage d'aujourd'hui, c'est la condamnation absolue de ceux qui, au nom du progrès ou de prétendus principes supérieurs, conquièrent et occupent des territoires étrangers ou s'y maintiennent au mépris de la justice et du droit. Si l'on pousse ce raisonnement plus loin, on y trouvera l'affirmation implicite du droit de ces peuples à constituer des Etats. Dans cette nostalgie d'une autorité supérieure à la nation, dont témoigne la phrase de Vitoria, ne voit-on pas l'annonce des institutions internationales et universelles telles que l'ONU?

11. Le chef de la délégation de l'Argentine, ministre des relations extérieures de ce pays, et, avant lui, le représentant de ce pays au Conseil de sécurité, M. Amadeo, n'ont pas manqué de mentionner cette tendance juridique dans l'héritage moral que leur grand pays doit à l'Espagne. C'est avec émotion que je les en remercie.

12. L'œuvre espagnole, en Amérique surtout, a-t-elle correspondu à ces idéaux? Oui, à la longue, au-delà des accidents et des violences. Elle a abouti à créer près d'une vingtaine de peuples qui, dans une fusion de races, parlent notre langue et sont nourris de notre culture, sans avoir pour autant perdu les leurs. Quand a pris fin l'administration hispanique en Amérique, les dirigeants politiques espagnols s'en allèrent, mais en laissant derrière eux la piété, la culture, la langue castillane, l'amour de la beauté, l'esprit créateur et un mode de vie que l'on sait avoir été élevé. Au moment où ils se formaient, les nouveaux pays se trouvèrent unifiés et considérablement enrichis: ils sont aujourd'hui l'une des bases les plus solides de la défense du monde libre contre la barbarie.

13. Nous autres Espagnols n'avons pas seulement fondé des cultures; nous avons aussi donné naissance

à des vies. C'est ainsi qu'a surgi, et que continue d'exister, une race à la fois nouvelle et ancienne. Nous nous réjouissons de cet apport à l'élévation de l'humanité qu'est le mélange des races. Au cours de l'histoire, nous avons été les pères de nombreux métis et nous sommes restés, comme aujourd'hui encore, étrangers à toutes les théories sur la pureté raciale. Heureuse faute, si c'est une faute que de croire à la vérité éternelle de l'égalité entre les hommes et d'en témoigner jusque dans notre existence physique. Je ne crois pas que ce que je dis là à propos du passé ait perdu de son actualité.

14. J'ajouterai que le passé espagnol n'est pas exclusivement américain, et, comme on le sait, le même processus s'est répété dans les autres continents où s'établirent les Espagnols. Le système et le mode de vie ibériques subsistent encore aujourd'hui là où il y a des Espagnols. Les Espagnols sont égaux quelles que soient les nuances de pigmentation de leur peau, égaux sur tous les continents. C'est là une réalité vitale face à la géométrie glacée de ceux qui essaient de diviser les hommes et de les assujettir à des parcelles de terre, avec des noms propres purement géographiques.

15. On s'étonnera de m'entendre parler d'une manière qui semble si peu réaliste et si éloignée de nos préoccupations. Peut-être est-ce simplement pour rasséréner l'atmosphère qui devient parfois trop brûlante, mais je crois que non, bien que je sois personnellement grand partisan du calme et de la sérénité dans nos débats. Certains seront surpris de m'entendre mentionner les moines humanitaires et libéraux du XVIème siècle dans un débat sur des questions d'une pressante actualité. Cela peut en effet paraître étrange. Toutefois, la délégation espagnole croit à la valeur des mots et des états d'esprit des peuples, en tant que facteur décisif du maintien de la paix et de la dignité de l'homme. Notre position repose sur des fondements qui ont une valeur morale authentique et qui se traduisent, comme le reconnaît Toynbee, dans la réalité de la création espagnole des peuples. En dernier lieu, c'est à cela qu'il faudra s'attacher, au-delà des erreurs possibles.

16. Comme l'a très bien dit au cours du débat un homme de notre race et de notre langue, le Président de l'Uruguay, M. Haedo, il demeurerait au-delà des destructions possibles "un groupe d'hommes libres qui survivraient à la catastrophe et relèveraient l'étendard de la liberté, de l'indépendance et de la justice, toujours vainqueur des conquêtes matérielles et des miracles de la technique, car liberté, indépendance et justice sont des consignes que Dieu nous a données" [875ème séance, par. 7]. Je ne crois pas que l'on puisse trouver de consignes plus pratiques et plus pragmatiques comme guide suprême des peuples.

17. Il serait inutile de nier que l'apparition de ces peuples nouveaux préoccupe ou même effraie certains. Au cours de chaque période historique nous nous habituons à une direction politique et, quand l'évolution y apporte de nouveaux éléments, il est normal que cela engendre la surprise, ou même plus que la surprise. Nous vivions à l'Organisation des Nations Unies dans une atmosphère assez stable, sachant comment nos voix étaient réparties, et voici que surgit un facteur inconnu. Mais il n'y a pas lieu de s'effrayer et je suis convaincu que l'esprit des Nations Unies ne changera guère.

18. Il faut avoir foi en la capacité de l'humanité de faire face à tout moment à ses besoins, et ne pas l'empêcher d'intervenir au bénéfice des peuples les moins importants, retranchés sur leurs positions. Pour nous, Espagnols, peuple de civilisation essentiellement chrétienne, c'est se montrer peu chrétien que de ne pas avoir suffisamment confiance dans les possibilités humaines. A nos yeux, du fait de nos convictions spirituelles, il n'existe pas de masses: les multitudes ne constituent pas une tache sombre ni une toile de fond, mais une somme d'êtres individuels. Or, en améliorant et élevant ces êtres, nous sommes certains d'améliorer aussi la situation politique générale. Ce ne sont pas toujours les mêmes qui doivent avoir l'apanage d'une telle mission. A mesure que croît et que s'élève l'homme, créature de Dieu, la volonté et les intentions divines se manifestent nécessairement sous une forme nouvelle et plus complète, par une évolution qui tend à faire accéder aux plus hautes responsabilités les nouveaux acteurs de l'histoire.

19. Les peuples récemment parvenus à l'indépendance se trouveront certainement en butte aux tentations de la démagogie organisée sous sa forme communiste actuelle. Ils écouteront des discours séducteurs, pleins de violence, véritables incantations oratoires, visant à les écarter de toute collaboration avec les autres peuples libres de la terre. Leur bon sens leur fera voir le caractère creux et intéressé de ces efforts, aussi dangereux pour eux que pour tous et qui, au fond, insultent à leur intelligence naturelle et à leur expérience de la vie, et ils seront capables de résister aux satisfactions stériles et trompeuses de la révolution.

20. Leur parler ainsi en termes un peu délirants, c'est supposer que les peuples autrefois colonisés souffrent d'infantilisme, ce qui, grâce à Dieu, n'est pas le cas. Que ceux qui essaient de les tenter ne se fassent pas trop d'illusions même si, à certaines étapes de leur émancipation, ces peuples ont pu montrer quelque faiblesse ou ont profité de l'appui de ceux qui, par opposition aux pays de l'Ouest, paraissaient les aider. Cela n'est qu'un accident, une aventure de voyage. Leur intégrité morale, appuyée par l'attitude honnête et loyale des nations autrefois colonialistes, leur permettra d'adopter, j'en suis certain, l'attitude de liberté et de respect du droit international qui correspond à leurs grandes qualités.

21. A l'heure actuelle, la politique universelle est dominée par le souci du progrès matériel, qui est également un progrès spirituel puisqu'il donne à l'homme les moyens de se perfectionner. Nous ne l'avons pas toujours reconnu. Le représentant du Panama a fait remarquer, au cours de ce débat [876ème séance], de façon très précise, qu'aujourd'hui la misère constitue une forme d'injustice dépouillée de toutes les raisons qu'on alléguait pour la rendre inévitable. C'est là une observation très juste.

22. La lutte contre la misère est un devoir pour les peuples avancés et riches et il est juste de dire qu'ils l'accomplissent déjà dans une proportion très considérable. Bien entendu, j'ai constaté, d'après les statistiques fournies par le Premier Ministre du Royaume-Uni dans son discours [877ème séance], que les Soviétiques le font moins que les autres. Les prêts considérables consentis par la nation

économiquement la plus puissante de la terre, les Etats-Unis, distribuant la manne à ceux qui en ont besoin, marquent la voie: ils ont servi à donner, ou à redonner, la vie à d'autres peuples après des périodes de crise. Quand sera passée l'heure de la polémique, ce sera là un des aspects réconfortants et honorables de la conscience contemporaine. J'ai déjà eu l'honneur de faire remarquer à l'Assemblée avec quelle liberté d'esprit la délégation espagnole rend hommage à l'œuvre des grandes puissances économiques: peu lui importe que certains puissent considérer comme une basse flatterie ce qu'elle estime un tribut rendu à la justice et une précision qu'elle doit aux générations futures.

23. Les manifestations de cette responsabilité envers le monde, de la part de ceux qui, par leurs efforts, ont atteint les niveaux de vie les plus élevés, doivent passer par le canal des organisations internationales et constituer une de leurs principales attributions. L'Espagne, qui se trouve à une étape intermédiaire du développement économique, entre les pays industrialisés et ceux qui sont relativement en retard, a bénéficié elle aussi de cette assistance et tient à en manifester sa reconnaissance. Personnellement, à titre d'ancien ambassadeur d'Espagne auprès des Etats-Unis, je ne peux oublier ce crédit de 62.500.000 dollars qu'a voté, il y a 10 ans, le Congrès des Etats-Unis, dans le cadre du programme de sécurité mutuelle, afin d'aider l'Espagne à résoudre ses problèmes économiques. Par la suite, de nouveaux prêts d'une valeur considérable nous ont été consentis au même titre qu'aux autres pays du monde, particulièrement aux pays d'Europe. Nous avons pu ainsi atténuer les difficultés de la vie économique toujours très dure en Espagne et nous pouvons aujourd'hui présenter un tableau de réalisations progressives qui est visiblement satisfaisant. Il n'est que juste de le reconnaître, et je me rappelle avec émotion les paroles des éminents sénateurs qui ont décidé alors d'accorder une assistance économique dont l'octroi devait être confirmé ensuite par le Gouvernement et les institutions parlementaires des Etats-Unis. Que l'exemple concret de l'Espagne, et à plus forte raison de bien d'autres pays, soit connu de tous et permette de prévoir d'autres résultats analogues, c'est là notre désir. Ces opérations d'assistance économique universelle ont évidemment pour but de favoriser la paix et de s'opposer à la subversion. Cela ne diminue en rien la reconnaissance de ceux qui ont reçu un bienfait et n'ont aucun motif de le cacher.

24. Pour les pays qui appartiennent depuis longtemps à l'Organisation des Nations Unies, comme pour ceux qui viennent d'y entrer, il est indéniable que le spectacle du monde actuel est loin d'être rassurant: celui-ci nous apparaît divisé en deux grands blocs visant des objectifs politiques différents et dont, à tout moment, par suite d'une simple négligence, le choc peut donner lieu à un cataclysme universel aux dimensions incalculables. Notre Président sortant, M. Belaúnde, a exprimé très joliment cette idée en évoquant les immenses glaciers de la Suisse, où il suffit de la vibration ou de l'écho d'une voix pour déchaîner une avalanche et, par là même, la catastrophe.

25. Cela peut arriver. Ne nous laissons pas guider par des critères plus froidement logiques qu'humains et ne pensons pas que la crainte de ces maux épouvantables empêcherait l'éventuel déchaînement du conflit. Déjà en 1939, je m'en souviens bien, le risque de destruction et le pouvoir destructeur des engins de guerre étaient énormes. On l'a constaté plus tard, et, si ce risque a parfois tardé à se concrétiser, on savait cependant qu'il existait depuis le jour même de la déclaration de guerre. Au début du conflit, en 1939, c'est avec d'innocents sacs de sable que nous protégions nos monuments, et les habitants de certaines capitales menacées se promenaient munis de masques à gaz, dans la crainte d'un dénouement identique à celui que nous prévoyons maintenant puisqu'il pouvait s'agir de la destruction totale de tout ce qui nous intéresse et nous touche personnellement. Mais les préparatifs militaires n'ont pas cessé pour cela et les peuples n'ont pas renoncé à utiliser ce dernier argument pour régler leurs différends. Pourquoi la même chose ne pourrait-elle pas arriver aujourd'hui si un ébranlement du glacier, un accident, déterminait une catastrophe cosmique? Non, nous ne devons pas compter uniquement sur la crainte du danger, puisque l'humanité a bien souvent été assez insensée pour la surmonter.

26. La délégation espagnole estime que rien ne peut contribuer à éviter la guerre comme le renforcement, grâce à l'appui et à la coopération de tous, de celui des deux groupes rivaux qui est animé de désirs de paix et dont la résistance, déjà mise à l'épreuve, a empêché jusqu'ici le déchaînement de la violence; nous devons espérer que, du fait de sa supériorité, il pourra continuer à l'empêcher à l'avenir aussi. En parlant ainsi, nous pensons au bloc dit occidental, qui s'étend à plusieurs continents et qui, grâce à Dieu, dispose de toutes les armes capables de faire respecter ses intentions pacifiques. Osciller d'un groupe à l'autre, tarder ou hésiter à entreprendre ce qui est en notre pouvoir à chacun pour appuyer le groupe pacifique, c'est, de l'avis de la délégation espagnole, une mauvaise politique. Comme il a déjà été dit, celui qui n'est pas avec moi est contre moi. Lorsqu'on manque soi-même d'une force décisive, le seul moyen de coopérer à la tâche qui consiste à éviter des écueils pouvant être fatals au sort de l'humanité, c'est de témoigner une entière confiance à celui qui sert notre cause et de l'aider avec les moyens dont nous disposons, qu'on les appelle des bases — j'insiste sur ce moyen parce que c'est celui que l'Espagne utilise avec honneur et satisfaction —, des préparatifs militaires quelconques, ou qu'on utilise tout autre nom.

27. Le seul fait de mettre en doute notre adhésion fervente à la grande force qui défend l'ordre universel et la paix, c'est, à notre avis, aller à l'encontre du but pacifique que nous cherchons à atteindre. Précisément parce que nous respectons les intentions des pays neutralistes — nous comptons parmi ceux-ci de grands et d'excellents amis — et parce que nous comprenons la situation particulière de beaucoup d'entre eux et nous rendons compte qu'ils peuvent nourrir eux aussi les mêmes désirs de paix que l'Espagne — nous le disons sans équivoque, comme on doit parler aux amis — nous sommes nous-mêmes plus sensibles à l'appel des puissances qui luttent pour le bien qu'à celui des neutres impuissants.

28. Le groupe opposé, le bloc soviétique, représente aujourd'hui la seule menace contre la paix du monde. En ce moment même au Congo (Léopoldville), nous avons vu comment, face à

l'Organisation des Nations Unies, aux bons offices de son Secrétariat et à l'intervention habile et bien menée des forces armées neutres, il a entrepris une violente campagne de médisance. Et, chose plus grave, nous avons assisté à l'envoi d'agents des puissances soviétiques chargés de noyauter ce pays et de le livrer aux mains de leurs oppresseurs. Par la façon dont elle a voté ici, l'ONU a courageusement réagi; en particulier, l'attitude des peuples africano-asiatiques a été une leçon de sagesse et de sens des responsabilités, et elle confirme pleinement l'optimisme de mon pays en les accueillant fraternellement ici. Mais le péril de l'impérialisme soviétique ne se limite pas à l'Afrique: il commence en Europe même. Il est vrai que nous autres Européens avons eu autrefois des torts envers les colonies; la colonisation soviétique d'aujourd'hui nous les fait durement payer. Il n'existe rien de comparable, comme exemple de violation des droits historiques d'un pays, à l'occupation de l'Allemagne de l'Est, laquelle sépare en deux tronçons une des nations les plus anciennes et les mieux définies du monde. Or, on a déjà parlé ici, avec beaucoup d'autorité, des menaces contre Berlin. Les pays baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie, continuent à se lamenter de leur sort. Et la Hongrie? Il est impossible de prendre la parole à l'ONU sans se rappeler, parmi tant de résultats positifs que nous avons obtenus dans le passé, ce douloureux épisode hongrois auquel nous n'avons pas assisté impassibles, bien que la prudence la plus élémentaire et la crainte de déchaîner des malheurs immenses nous aient empêchés d'adopter des mesures décisives à ce sujet.

29. Jusqu'à présent, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie, l'ancien président de l'Assemblée générale sir Leslie Munro, n'a pas encore réussi à pénétrer sur le territoire hongrois, occupé par les troupes soviétiques. Tant qu'il existera des situations de ce genre et qu'un voyage normalement assez simple soulèvera autant de difficultés, je ne pourrai pas dire que l'Europe a retrouvé sa liberté et qu'elle est exempte de toutes pressions colonisatrices. Nous pensons également, devant la vague de violences soviétiques, aux événements du Tibet. Et nous venons aussi de parler du Congo.

30. Néanmoins, nous n'envisageons pas la situation avec pessimisme en ce qui concerne la paix. Nous croyons que celle-ci est possible malgré le fait que certains éléments politiques tels que le monde communiste et, à sa tête, l'URSS ne sauraient guère nous inspirer confiance. Nous disons ceci en nous plaçant sur un plan purement politique et avec tout le respect que, par ailleurs, méritent les représentants et les institutions de ce pays. Nous ne nous sommes jamais intéressés, du point de vue international, aux principes internes du régime soviétique, à son organisation ni à son histoire. Plusieurs orateurs ont demandé — et ce devrait être là une des règles d'action de l'Organisation des Nations Unies — que l'on s'abstienne ici de tout commentaire impliquant une ingérence morale, de critiques acerbes et, surtout, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires politiques intérieures de chaque nation. Sur ce point, nous nous trouvons d'accord avec des pays aussi différents que le Brésil et la Yougoslavie. Et c'est avec une émotion sincère et un grand intérêt intellectuel que nous avons entendu plusieurs passages du discours [880ème séance] éloquent et habile de l'éminent chef d'Etat de l'Indonésie. Rien n'est plus déplaisant, en effet, que les dogmatismes et les définitions, positives ou négatives, des institutions adoptées par chaque pays pour régler sa vie publique conformément à son histoire et à ses nécessités. Sauvegardons le droit à l'originalité politique, selon les mots du président Sukarno, sans céder à un esprit grégaire qui n'est parfois inspiré que par un désir de flatterie. C'est ce qu'a déclaré à juste titre, cet été, le Ministre des affaires étrangères d'Espagne, lors d'une réunion privée de membres du Parlement à Londres. Que l'URSS et les pays en relation avec elle maintiennent donc en vigueur un régime que nous ignorons, si ce n'est pour lui accorder tout le respect qui lui est dû sur le plan international.

31. Ce sont les buts qu'ils cherchent à atteindre en dehors de leurs frontières, leur interventionnisme avide dans la politique des autres nations, leurs visées impérialistes, leurs manque de scrupules lorsqu'il s'agit d'employer la violence en dehors de leur propre territoire, ou de s'imposer indirectement par infiltration, qui nous poussent à opposer la méfiance à leurs actions publiques. Ces dernières nous incitent à nous grouper avec les défenseurs de la cause occidentale et à nous méfier, malgré toute l'estime qu'elles nous inspirent, des sirènes neutralistes; ces sirènes sont d'autant plus à craindre que nous, pays occidentaux, nous sommes groupés de notre propre volonté dans un monde d'ordre et de liberté, et que nous ne nous sentons pas, comme ceux de l'autre groupe, assujettis par des liens inexorables à l'autorité d'un autre pays. Si les pays qui appuient librement l'Occident manquent de fermeté, l'heure de la paix s'en trouvera retardée, et son avènement et son règne peut-être définitivement compromis.

32. Les appels fiévreux à la conciliation fortifient les pays agresseurs et, en les plaçant sur le même plan moral que les autres, accroissent leur importance et leur influence. Il est un peu humiliant pour nous, qui n'appartenons pas à cette confrérie exaltée, de nous démettre ainsi de nos devoirs et de venir suppliants et comme désarmés trouver les puissants en les priant de faire preuve de bonté et de condescendance réciproques — ceci dit avec tout le respect que je dois aux opinions contraires. Je sais bien que cette voie est suivie par des peuples qui sont parmi les plus aguerris et les plus énergiques de la terre, et devant l'héroïsme desquels nous nous sommes toujours inclinés. Mais j'estime qu'ils se trompent; quant à nous, nous ne sommes pas disposés à renoncer à nos droits et à nos devoirs, à nous effacer ni à déléguer notre existence même et le soin de résoudre ces problèmes à de petites réunions de puissants. Nous ne pensons pas non plus qu'il convienne d'opposer des lamentations de pleureuses aux Alexandres conquérants. En tant que Membres de l'ONU, il est de notre devoir d'essayer de résoudre tous les problèmes qui se posent, et il nous paraîtrait peu glorieux de nous en laver les mains et de déléguer nos fonctions. Ici, on ne peut rester neutre devant aucun problème; nous devons réfléchir, agir, et nous prononcer avec prudence et discernement sur tous les problèmes.

33. Lorsque nous passons en revue cette position de notre pays à l'égard du neutralisme, nous constatons qu'elle n'a pas varié et nous n'avons pas l'intention d'y changer quoi que ce soit. Par exemple,

nous sommes l'une des plus anciennes nations d'Europe, et parfois on parle de l'européanisme comme d'une force distincte ou nuancée de la défense occidentale, face au communisme. Qu'en pensons-nous? Si, par européanisme, on entend le fait de croire en l'unité de notre vieille civilisation européenne et le désir de raffermir la force qui nous lie aux autres pays aspirant, sur le plan international, à la liberté et à la paix; si les tenants de cette doctrine cherchent à rendre plus efficace et plus cohérente la volonté de résistance de 250 millions d'Européens libres, dont un grand nombre jouissent d'un niveau économique, et notamment industriel, élevé, ont des traditions remarquables et un passé ininterrompu de dévouement aux causes politiques et qui, de plus, sont limitrophes de nations bolcheviques, alors nous estimons plausible et utile le renforcement de l'européanisme. Mais cela nous intéresse moins s'il s'agit simplement de provincialiser la grande résistance du monde civilisé, de lui donner des nuances locales et de diminuer, même si ce n'est qu'en pensée, par des idées préconçues, l'unité occidentale.

34. En mettant trop l'accent sur l'européanisme, on risquerait de faire renaître des favoritismes locaux engendrés par l'histoire à la fois glorieuse et tourmentée des diverses parties du vieux continent. Or, l'accord entre l'Europe et l'Amérique, surtout, et même d'autres pays de géographie distincte — comme ce sera sûrement le cas avec les nouveaux Etats — est trop heureux pour qu'on risque de le compromettre en de tels exercices. Ce qui a sauvé le monde, menacé depuis 1945 de destruction en tant qu'entité civilisée et libre, c'est l'unité de l'Amérique et l'Europe. Une culture commune unit les deux continents. Les différences qui les séparent sont réduites tandis que l'identité de leurs objectifs et la similitude de leurs vues sont quasi illimitées. En outre, la force qui, pendant ces 15 dernières années, a été détenue et continue d'être détenue par le continent américain a servi à contenir l'agression et à sauver la paix.

35. Ayant coutume de nous enorgueillir, en Europe, d'un passé diplomatique plus ancien, nous avons tendance à nous croire doués d'une sagesse nestorienne, fille du temps et de la pratique. Je doute que cela corresponde à la réalité. Tous les peuples sont responsables des violences des cinq dernières décennies et on ne voit pas que l'Amérique en porte particulièrement la responsabilité ni que l'expérience de l'Europe ait servi à les éviter. Renonçons donc, nous autres Européens, à l'illusion d'être de meilleurs spécialistes des affaires internationales, pour faire confiance sans réserve à cette unité qui, un jour, sera l'unité du monde entier.

36. Ce que nous venons de dire n'exclut nullement le désir de paix et la volonté d'arriver à un accord. Ce sont là des sentiments que nous éprouvons comme toutes les autres délégations. Qui donc pourrait désirer autre chose, qui pourrait aimer la violence pour la violence et refuser d'employer les moyens nécessaires pour l'éviter? Mais, à l'heure actuelle, le principe de la sagesse stratégique consiste à reconnaître son ennemi dans la guerre, même s'il s'agit d'une guerre froide, et à deviner ses buts; c'est à cette condition seulement que la paix, même froide, est possible. Ce que nous souhaitons, c'est un accord assorti de garanties, un accord solide, conclu avec suffisamment de prudence et de prévoyance pour être durable et efficace. En général, il est plus fréquent de voir s'engager des négociations entre des concurrents qui visent le même but, n'ont pas d'estime l'un pour l'autre, et se combattent depuis longtemps, qu'entre amis sûrs. A quoi bon, donc, chercher à s'illusionner? A quoi bon feindre et transformer en comédie sentimentale une dure réalité? Parler de désarmement sans contrôle, c'est escamoter le problème et laisser la voie libre aux préparatifs de violence dans les pays qui ont des raisons de ne pas vouloir que leurs mouvements soient observés par le reste du monde.

37. J'ai confiance dans les résultats d'une façon d'agir aussi ferme. Je crois qu'après de nombreuses désillusions et devant le mécontentement universel qu'elle perçoit confusément, cette nation impulsive qu'est l'Union soviétique finira, pareille à d'autres peuples impétueux et menaçants dont les faits sont relatés par l'histoire, par renoncer à ses intentions agressives pour cultiver allègrement son jardin et améliorer le sort de son peuple, sans penser continuellement à la violence. A présent, les représentants autorisés de ce peuple siègent parmi nous et nous les écoutons avec la déférence qui leur est due et avec l'espoir de les voir s'adoucir au contact des autres — car ils sont humains comme nous tous — en découvrant que les autres peuples représentés à la même salle de l'Assemblée générale des Nations Unies ont plus de qualités qu'ils ne le soupçonnaient.

38. Cette fois-ci, c'est d'une manière assez spectaculaire, faisant penser à une croisade sur mer, et dans un navire chargé de thèses doctrinales et de hautes personnalités, que les Soviétiques sont venus aborder les rives démocratiques de l'Hudson. En tant qu'Espagnol, ayant sans cesse présente à l'esprit l'histoire de mon pays, je n'ai pu m'empêcher de penser, bien que cette évocation ne soit pas des plus agréables — mais j'ai une telle foi en l'histoire de mon pays que les souvenirs les plus sombres ne m'effraient pas — à l'Invincible Armada envoyée un jour par Philippe II pour des entreprises guerrières qu'il est inutile de préciser. Le Baltika m'est apparu comme un grand galion de cette flotte et, me rappelant l'Armada, j'ai réfléchi à la manière dont le destin s'oppose au succès de ces aventures arrogantes. Que cette évocation serve de consolation à ceux qui ne parviendraient pas à prendre d'assaut les rivages étrangers. Après ces accidents vient le temps d'une vie féconde et des ententes utiles. Qui sait — et je dis cela avec tout le respect et toute la considération qui s'imposent — si Dieu ne viendra pas toucher le cœur des agresseurs de l'humanité?

39. Parfois, on voit apparaître des symptômes imprévisibles. Ils débordent probablement les limites de la raison — "Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre, Horatio ..." a dit Shakespeare, mais qui sait s'ils ne renferment pas quelque chose qui échappe à notre capacité d'observation? Si je dis cela, c'est qu'hier, au cours du débat de la matinée, j'ai été frappé par les belles paroles qui ont été prononcées sur la façon de semer les graines de la paix. Les pousses, a-t-on dit, "subiront peut-être sécheresse, tempêtes et ouragans. Et il arrive aussi que certaines graines tombent sur un sol pierreux" [882ème séance, par. 61]. On a ajouté qu'une partie était tombée en bonne terre, et que de ces graines

croîtrait et fleurirait l'arbre de la vie. Mais, ai-je pensé, n'est-ce pas là la parabole du semeur de l'Evangile, un peu modifiée, certes, pour donner quelque optimisme à l'idée exprimée, mais cependant dans la même ligne et jusque dans les mêmes termes que le texte sacré?

40. J'ai rouvert alors l'Evangile selon saint Luc et, au chapitre 8, versets 6 à 8, j'ai trouvé la parabole du semeur: "Une autre partie [de la semence] tomba sur le roc: quand elle fut levée, elle sécha, parce qu'elle n'avait point d'humidité. Une autre partie tomba au milieu des épines: les épines crûrent avec elle, et l'étouffèrent. Une autre partie tomba dans la bonne terre." Ces graines se développeront, fleuriront et deviendront l'arbre de la vie. L'évangéliste explique ensuite ce qu'est la bonne terre: ce sont ceux qui écoutent la parole de Dieu pour obtenir une bonne récolte.

41. J'ai été frappé par la similitude des idées exprimées et je dois dire que cette quasi-transcription de l'Evangile, introduite dans nos délibérations à une fin solennelle, ne l'a pas été par des représentants que leurs croyances ou leurs pratiques religieuses sembleraient appeler à faire une telle citation. Cette citation est tirée, comme en fait foi le compte rendu, du discours prononcé par le chef de la délégation de l'URSS.

42. On dirait, ai-je pensé, qu'un subconscient chrétien — qui n'aurait rien de surprenant étant donné la tradition religieuse de son pays, la Sainte Russie — l'a poussé à évoquer l'Evangile sans, cependant, indiquer la source où il puisait. J'ai donné la référence et le texte exacts du passage en question. Et il est assez paradoxal de constater que la seule citation tirée de l'Evangile que j'ai entendue au cours du débat soit celle-là. Un seul autre représentant, parlant la même langue que moi — mais avec beaucoup plus d'éloquence et beaucoup plus souvent — a commencé à faire une référence du même genre, mais l'a arrêtée court. C'est la délégation soviétique qui a cité l'Evangile. Notons donc ce fait, qui est de bon augure, et qui contraste certes avec d'autres déclarations antireligieuses venant de la même source que nous avons parfois entendues, mais qui, nous voulons le croire, ne sont, comparées à ce grand fonds authentique de christianisme vieux de tant de siècles, que les survivances d'idées voltairiennes si typiques de la civilisation bourgeoise et que ces représentants eux-mêmes n'ont pas encore complètement éliminées.

43. Aucun organe n'est mieux placé que l'ONU pour obtenir ces heureux résultats, grâce à son rôle extrêmement souple et, en bonne partie, à l'habileté de son Secrétaire général, que nous admirons tant et qui a notre appui le plus sincère; c'est un organisme qui oscille entre un rôle d'autorité et de conseil et l'abîme où le monde risque de basculer s'il n'utilise pas ce mécanisme souvent unique et dont aucune pièce ne peut être remplacée. Notre délégation vient devant l'ONU en toute confiance. Cette organisation, destinée aux plus hautes missions, dans le respect scrupuleux de la souveraineté de ses membres, prévu par la Charte, ne doit pas être mêlée à des affaires secondaires, indignes de sa stature. Nous ne devons pas nous laisser décourager, lorsque nous discutons armements et désarmement, par la faiblesse de la position de ceux qui n'ont pas d'armements et qui ne peuvent guère contribuer directement au règlement de cette question. L'enthousiasme, la décision et l'esprit de sacrifice sont aussi, dans la défense d'une cause, des éléments de combat.

44. L'ouragan soviétique de ces derniers jours, dont j'ai déjà parlé, un de ces ouragans qu'à présent on baptise de noms propres et qui pourrait lui aussi être ainsi baptisé, vient de balayer l'Organisation des Nations Unies sous prétexte d'éliminer son Secrétaire général. En attendant que se calme, comme je l'espère, cette fougue impérialiste, par l'effet de cette réforme chrétienne qui est peut-être en train de s'esquisser, c'est inévitablement à l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient de veiller au respect du droit. Les peuples émancipés doivent tant au Secrétaire général qu'il faut s'attendre inévitablement à ce qu'il soit l'objet d'attaques de la part de ceux qui, actuellement, représentent la violence. Il est de notre devoir, comme l'a montré à plusieurs reprises l'Assemblée par des applaudissements chaleureux, d'appuyer et de soutenir le Secrétaire général au cours de cette lutte dans laquelle des solutions de compromis sont inacceptables, sans entrer à présent dans la discussion de questions plus ou moins techniques d'organisation qui ne font que masquer des buts précis et dangereux.

45. En examinant ainsi la situation, je voudrais faire remarquer combien est réconfortante, en particulier, l'attitude de ceux qui, comme le Président des Etats-Unis, disposent aujourd'hui de la force la plus importante, mise heureusement au service du droit. Nous avons entendu à l'Assemblée [868ème séance] les offres éloquentes du président Eisenhower en faveur de la paix, du désarmement nucléaire et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, sur la base de garanties solides, incontestables, internationales, contrôlables par tous, dont l'application serait confiée notamment à l'Organisation des Nations Unies. Le Président des Etats-Unis a offert de commencer à financer le développement de l'Afrique nouvelle et d'aider les forces des Nations Unies à sauvegarder la liberté des peuples africains. Dans une autre sphère — terme qui, en l'occurrence, peut s'entendre à la lettre — il a demandé aux autres Etats de renoncer, en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, à la souveraineté nationale, à toute activité belliqueuse et à l'usage de moyens de destruction, en les invitant à coopérer à l'utilisation de cet espace en vue d'améliorer les connaissances météorologiques et les communications. Le Président a été catégorique lorsqu'il a proposé une solution de désarmement total. Il a invité les hommes de science des puissances nucléaires à mettre fin à la production d'armes nucléaires et à se défaire de leurs stocks de matières fissiles, son pays étant disposé, pour sa part, à transférer les siens à une réserve internationale. Le Président a également demandé en termes précis une inspection internationale, effective et réciproque. Le secret, a-t-il dit, n'est pas seulement un anachronisme, mais aussi un réel danger. Ce qu'a demandé le président Eisenhower, ce n'est pas un super-Etat, mais une communauté. Quant à nous, à quoi bon insister là-dessus puisque nous ne pouvons apporter comme contribution que notre approbation et nos vœux fervents? Fasse le ciel que la grâce touche les cœurs, et que tous collaborent à cette fin commune, à laquelle aspirent ardemment tous les peuples, sans qu'il soit nécessaire de tenir des réunions d'urgence ayant un aspect coercitif et

injuste pour ceux qui défendent aujourd'hui la cause de l'ordre.

46. Ces paroles du Président des Etats-Unis, et leur approbation pleine et entière par le Premier Ministre du Royaume-Uni dans le discours qu'il a prononcé [877ème séance], ont été jusqu'à présent le moment le plus lumineux de cette quinzième session de l'Assemblée générale et nous permettent d'envisager son avenir avec optimisme.

47. Que les nouveaux Etats Membres de l'ONU, auxquels les Espagnols ont, avec tant d'espoir, et avec l'autorité que nous confère notre histoire — disons-le sans fausse modestie — souhaité la bienvenue, commencent leur tâche en apportant leur contribution à une telle entreprise. Et que, dans cette tâche d'amélioration, leurs efforts soient unis aux efforts communs. Nous vivons, comme nous l'avons dit, des heures difficiles où il faut lutter contre la misère, le retard économique et la dégradation humaine. Cette préoccupation générale constitue l'un des progrès marquants de notre époque. Entrons tous dans cette noble lutte, même si nous ne disposons que de moyens restreints. Faisons tous les sacrifices nécessaires. Les peuples nouveaux peuvent recevoir une assistance économique. Ils peuvent également bénéficier d'une assistance culturelle et, comme on l'a signalé ici à plusieurs reprises et comme l'a fait observer notamment le Président des Etats-Unis dans son discours, on peut mettre à leur disposition l'instrument indispensable à la vie d'un Etat que constitue une administration compétente; cet instrument, notre pays peut le leur fournir, grâce à notre école d'experts de l'administration et de perfectionnement des fonctionnaires, dans le cadre des programmes de coopération technique des Nations Unies, avec l'avantage que constitueraient, dans le cas de l'Afrique, notre connaissance de ce continent et nos affinités avec le tempérament africain.

48. Nous attachons une importance primordiale à la question de l'assistance technique dont ont parlé de nombreuses délégations. L'aide économique serait peu de chose si l'on ne remédiait pas, au moment voulu, à la cause du retard économique dont souffre encore le monde, c'est-à-dire au manque de cadres de direction et d'exécution dûment préparés à la tâche de développement économique et social.

49. L'Espagne, qui n'abonde pas en ressources matérielles, possède en revanche, en matière d'enseignement, une tradition ancienne et glorieuse, dont elle est prête à faire bénéficier tous les peuples et notamment les peuples frères d'Amérique latine et du monde arabe, auxquels elle se sent unie par des liens étroits, et elle s'offre à collaborer activement aux programmes de coopération technique des Nations Unies.

50. J'ajouterai enfin qu'il nous faut collaborer de toutes les manières possibles, nous qui, je l'ai déjà dit, sommes reconnaissants de l'aide que nous avons reçue de la puissante nation chargée de cette action et — comme l'Espagne a eu l'occasion de le souligner au Conseil économique et social — de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; en effet, pour citer un exemple concret, cet organisme prête actuellement son concours, en collaboration avec le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération économique et de développement, à l'œuvre de stabilisation qui a été entreprise en Espagne avec tant de succès. Que l'on m'excuse d'avoir cité, à la suite de tant de généralités, un exemple concret d'une grande importance pour notre pays.

51. J'ai employé des généralités, et, je le répète pour conclure, l'homme vit de généralités. Ici même, nous obéissons à des courants de pensée et de doctrine, à des principes et à des philosophies. Ne risquons pas, par un souci mal compris d'efficacité immédiate et de pragmatisme desséchant, de faire abstraction de tout ce qui préside, au-delà et au-dessus de l'immédiat, à la vie des nations, de ce qui les habitue à obéir aux préceptes de la justice et à éviter de se fourvoyer, l'histoire étant là pour nous apprendre ce qu'il en coûte. Engageons-nous au contraire avec confiance dans cette grande expérience, qui nécessite tant d'institutions pratiques et d'organes exécutifs, mais qui est fondée essentiellement sur l'idéalisme, et qui se nomme l'Organisation des Nations Unies.

52. M. NASH (Premier Ministre de Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter au Président les plus vives félicitations de la délégation néo-zélandaise pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. L'honneur qui lui est fait rejaillit sur son grand pays, des rivages duquel sont partis les ancêtres des millions de descendants d'Irlandais qui vivent maintenant dans tant de pays du monde. Je puis l'assurer que les milliers de Néo-Zélandais d'origine irlandaise ont appris son élection avec la plus grande satisfaction. Présider cette session est une tâche qui met à l'épreuve celui qui l'affronte. Je sais quel rôle éminent le Président a joué à l'Organisation des Nations Unies. Je sais aussi quelles qualités personnelles exceptionnelles il apporte à ses hautes fonctions. Les responsabilités de sa charge sont à l'heure actuelle très grandes, mais je suis certain que l'Assemblée n'aura qu'à se féliciter de l'avoir choisi.

53. Les chefs de nombreuses nations sont réunis ici à un moment capital de l'histoire des Nations Unies. L'avenir du système d'organisation internationale peut dépendre de leurs décisions. Je suis venu ici en tant que chef du gouvernement d'une petite nation dévouée aux buts et aux principes sur lesquels est fondée l'Organisation. Le Gouvernement néo-zélandais considère l'Organisation comme la principale force de paix dans le monde d'aujourd'hui, comme le soutien de la liberté et de l'indépendance de tous ceux de ses membres qui sont petits et peu puissants. Je suis venu pour affirmer de nouveau devant l'Assemblée notre confiance et notre foi dans les Nations Unies.

54. La Nouvelle-Zélande refuse d'envisager un échec des efforts accomplis en commun par la majorité des Etats Membres en vue de renverser la tendance inquiétante prise par les relations internationales. Ma délégation s'engage à faire tous ses efforts en vue de réaliser ce renversement.

55. Les événements de ces derniers mois ne laissent aucun doute quant à la gravité de la situation avec laquelle l'Assemblée générale est aux prises à la présente session. Les tensions qui rendent vains depuis si longtemps les efforts tendant à établir une paix sûre et durable se sont ranimées; malheureusement, elles se sont étendues au point de

menacer le vigoureux mouvement d'indépendance de l'Afrique. De nouvelles difficultés et de nouveaux dangers ont surgi avec une soudaineté déconcertante.

56. La Charte des Nations Unies, malgré ses limitations et ses défauts, qui résultent du fait qu'elle n'a pas été revisée, offre cependant un cadre dans lequel la large gamme des activités humaines peut être orientée vers le bien-être de l'ensemble de la collectivité internationale. Comme le prouve l'expérience acquise au cours des tâtonnements de ses premières années, l'Organisation des Nations Unies est essentiellement souple. Elle est capable de s'adapter aux besoins divers et aux circonstances changeantes d'un monde en évolution. Elle a commencé, au cours de ces derniers mois, à donner la pleine mesure de ce qu'elle pouvait accomplir et toute tentative faite actuellement en vue de saper les fondements sur lesquels est édifiée la structure de l'Organisation internationale paraît étonnamment inopportune et dangereuse.

57. Pendant cette année, les événements critiques se sont succédé à une allure rapide. Cependant, je crois que l'année 1960 entrera dans l'histoire comme l'année de l'indépendance africaine. L'admission, au cours de cette session, de 15 Etats africains et la perspective de voir augmenter ce nombre prochainement sont un témoignage frappant de l'éveil politique de l'Afrique. J'adresse à ces nouveaux Membres africains les félicitations et les meilleurs vœux du gouvernement et du peuple néo-zélandais. Je salue aussi l'admission de Chypre, dont la présence ici est la preuve des grandes qualités politiques du Royaume-Uni, de la Grèce, de la Turquie et du peuple chypriote lui-même.

58. Dans quelques jours, nous recevrons ici un autre Etat africain indépendant, la Nigéria, qui comprend le sixième de la population du continent africain tout entier. Nous souhaitons la bienvenue à cette grande fédération aussi bien en tant que Membre de l'Organisation qu'en tant que membre du Commonwealth auquel la Nouvelle-Zélande a l'honneur d'appartenir. Je suis certain que la présence ici de la Nigéria et la contribution que ce pays apportera à nos travaux seront une preuve supplémentaire de la sagesse et de l'efficacité de la politique par laquelle le Royaume-Uni a conduit ses anciens territoires coloniaux à une indépendance stable et sans entraves.

59. Qu'il me soit permis d'ajouter, en m'adressant à tous les nouveaux Etats Membres, que la Nouvelle-Zélande partagera volontiers avec eux l'expérience qu'elle a pu acquérir en tant que jeune nation et sera heureuse de leur offrir, autant qu'elle le pourra, son assistance sur le plan pratique en vue de résoudre les problèmes auxquels ils auront à faire face.

60. Je ne peux m'empêcher de remarquer le contraste entre la situation de 1945 et celle d'aujourd'hui. Lorsque mon pays a pris part à la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, à San Francisco, nous nous préoccupions de bâtir une organisation solide et indépendante. Nous ne prévoyions guère alors les différends profonds et amers qui se sont élevés depuis entre les grandes puissances; mais nous avons bâti une organisation qui s'est montrée assez forte, à travers toutes les crises de ces dernières années, pour rester fidèle à ses objectifs et progresser vers eux. La présence ici de nos nouveaux membres est, d'une manière très concrète, la justification de la confiance que nous avons placée dans l'Organisation des Nations Unies et de notre loyauté aux principes de la Charte.

61. Les pays qui viennent d'être admis à l'Organisation sont les héritiers de l'oeuvre entreprise à San Francisco. Leur marche vers le statut de nation a été encouragée par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et par l'aide sans cesse accrue que l'Organisation a pu apporter à leur développement. Cependant, au moment même où ils prennent place parmi nous, ils sont exposés à des suggestions et à des propositions tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies vire de bord pour transiger avec les pressions renouvelées d'une politique de puissance. Dans tout ce que je dirai à ce sujet, je tiendrai compte de la position des nouveaux Membres qui se trouvent placés devant un si étrange paradoxe.

62. Si je peux me permettre d'évoquer ici un fait personnel, je vous lirai un passage d'un livre intitulé "La Nouvelle-Zélande, une démocratie en action" (New Zealand, a Working Democracy), que j'ai écrit aux Etats-Unis il y a près de 20 ans pour exposer la position de mon pays à ce moment. Le passage dont je vais donner lecture est extrait du chapitre 9, "Pourquoi nous combattons". Il existe un nouvel impérialisme d'une forme légèrement nouvelle, différent de l'ancien impérialisme. Mais la fin de l'impérialisme est ce que j'ai rêvé, ce que j'ai cherché et ce pourquoi j'ai travaillé et combattu toute ma vie. Je donne maintenant lecture de ce passage:

> "Si nous sommes sincèrement résolus à bannir une fois pour toutes le concept impérialiste et tout ce qu'il représente, nous devons nous débarrasser des préjugés dans lesquels il a des racines si profondes. Nous devons nous débarrasser de l'idée qu'il existe ou peut exister une personne, une nation ou une race qui soit supérieure par sa nature même. Nous devons accepter le principe qu'aucun groupe de nations ne doit pouvoir exercer une domination politique ou économique sur d'autres nations[1]."

On peut donc comprendre quel réconfort c'est pour moi de voir siéger ici les représentants de tant de nouveaux Etats indépendants. Leur présence, symbole de l'indépendance de leur pays, est pour moi une source de profonde satisfaction.

63. C'est la confirmation même de ma théorie selon laquelle nul n'est supérieur par nature. Il existe des êtres différents, mais non pas supérieurs par nature. Ce serait renier tout ce qui a jamais été enseigné de bon dans cet univers que de croire qu'un groupe d'hommes, un groupe de femmes puissent, à quelque époque que ce soit, être toujours supérieurs à d'autres. Les différences raciales n'ont que trop longtemps divisé les peuples et les nations, sur des questions qui sont d'un intérêt commun pour tous les peuples. Je crois fermement que la force morale que constituent ces nouvelles nations nous aidera à bannir complètement dans le monde entier le spectre de la discrimination raciale et à réaliser pleinement la fraternité des hommes.

---

[1] W. Nash, New Zealand, A Working Democracy, New York, Duell, Sloan and Pearce, 1943, p. 207.

64. Je suis venu à l'Assemblée parce que je crois que la situation internationale actuelle présente des dangers qui, s'ils ne sont pas écartés, menacent de détruire tous les progrès accomplis. Au cours de ces dernières semaines, nous avons vu introduire la guerre froide dans le continent africain; nous avons vu défier l'autorité de l'Organisation elle-même et attaquer, dans le torrent de propagande de la guerre froide, l'intégrité du Secrétaire général, qui a tant fait pour l'évolution pacifique de tous les peuples.

65. Cette situation n'est pas seulement pénible, elle est extrêmement dangereuse pour les petites nations du monde. Je ne demande pas aux nouveaux Etats indépendants de se ranger dans un camp ou un autre. Il y a beaucoup à espérer du concept de neutralisme exprimé par des dirigeants africains comme M. Nkrumah et par des dirigeants asiatiques comme cet étonnant homme d'Etat, M. Nehru. La collectivité mondiale doit aider les nouveaux Etats sur le plan matériel et faire en sorte qu'ils puissent développer leur propre personnalité. C'est ce que l'ONU essaie de faire au Congo (Léopoldville).

66. Nous devons tous regretter les tragiques événements qui se sont déroulés dans ce malheureux pays. Nous devons aussi tirer la leçon de ces événements et des problèmes qu'ils ont posés aux Nations Unies. Nous devons résolument maintenir à l'écart du grand conflit international d'autres pays qui vont accéder à l'indépendance ou qui viennent d'y accéder. Je tiens à dire à ces nouveaux pays que l'Organisation doit être renforcée par la coopération de tous et non pas affaiblie par l'intérêt égoïste de quelques-uns.

67. Je sais quelle contribution les nouvelles nations d'Afrique peuvent apporter elles-mêmes aux objectifs des Nations Unies. Elle a une valeur unique. Ces nations entrent, avec leur liberté toute neuve, dans une organisation vouée à la protection de cette liberté, grâce à laquelle elles pourront réaffirmer leur personnalité propre dans de nouvelles perspectives et avec des possibilités aussi grandes et aussi magnifiques, sinon plus, que toutes celles que l'homme a pu jamais concevoir. Elles pourront même être amenées dans l'avenir à exprimer des idées opposées aux miennes, mais je n'en éprouverai aucune crainte aussi longtemps que nous aurons tous à cœur de respecter les libertés et la personnalité de chacun, tout en défendant et en exprimant les nôtres.

68. Nous devons tous, et spécialement les petites puissances, nous unir pour renforcer l'Organisation internationale qui existe déjà. Les organisations créées par l'homme ne sont jamais parfaites, mais elles peuvent obtenir des résultats magnifiques quand chacun de leurs membres a la volonté de contribuer à leur succès.

69. Je me permettrai de citer encore un passage de ce que j'écrivais à l'époque dont je parlais tout à l'heure, à propos de l'Organisation des Nations Unies quand elle a été créée. J'écrivais:

"Les principes de la charte mondiale, élaborés sur l'océan Atlantique et auxquels toutes les Nations Unies ont signifié leur adhésion, ne peuvent être mis en œuvre et en pratique que si nous y participons tous ensemble. Ou bien nous nous unirons dans ce monde, toutes les nations, toutes les classes, toutes les religions, toutes les races, ou bien nous succomberons aux machinations des partisans d'une politique de puissance[2]."

70. En se rapprochant de l'universalité dans sa composition, l'Organisation des Nations Unies se heurtera inévitablement à de nouveaux problèmes, à de nouvelles difficultés. Pour ne pas être dépassée par les événements, elle devra faire preuve de souplesse et de vitalité. Mais il n'y a pas motif de lui contester ces qualités. Elle en a donné des preuves remarquables au cours de ses 15 années d'existence. L'Organisation des Nations Unies doit protéger et défendre l'indépendance qu'elle a contribué à créer. En Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies ont appuyé une action prompte et vigoureuse alors que l'inaction ou une action inefficace aurait pu entraîner un conflit mondial. Le Conseil de sécurité a semblé récemment renaître à la vie. Sa décision unanime d'envoyer des forces des Nations Unies dans la République du Congo (Léopoldville) a fourni un exemple impressionnant de la façon dont il devrait fonctionner et pourrait continuer à fonctionner s'il recevait l'appui de tous les Membres.

71. Je voudrais mentionner à nouveau le rôle du principal fonctionnaire de l'Organisation, le Secrétaire général. En faisant pleinement usage du poids et de l'autorité que la Charte confère à ses fonctions, M. Hammarskjold a contribué de façon remarquable à l'œuvre des Nations Unies. Sa compétence, son intégrité — j'en parle en connaissance de cause — et son dévouement inébranlable aux Nations Unies en font un grand et distingué serviteur non seulement de l'Organisation, mais de l'unité du monde dans lequel nous vivons. Mon gouvernement lui exprime son profond respect et sa profonde gratitude, et donne son appui total pour le maintien de sa fonction, la fonction de Secrétaire général.

72. Il est alarmant de voir une attaque dirigé contre le Secrétaire général, en qui la grande majorité de l'Assemblée place la plus entière confiance. Il est encore plus alarmant de voir l'Assemblée saisie d'une proposition tendant à remplacer l'unité par une division paralysante, l'esprit de décision par l'indécision, la confiance par le soupçon et le doute. Il doit être évident pour ceux qui ont étudié la signification de la Charte et qui ont foi dans le succès de ses principes que la proposition dont je parle, si elle était acceptée, pourrait présager l'échec de l'Organisation en tant qu'organe défenseur de la paix et de la sécurité internationales.

73. Il est vrai, bien entendu, que les dissensions entre les grandes puissances ont entravé l'œuvre des Nations Unies; mais ces dissensions n'ont pas réussi à pénétrer le Secrétariat. Au contraire, la Charte et les usages des Nations Unies ont donné une grande importance au fait que tous les membres de son personnel ne sont responsables qu'envers l'Organisation exclusivement.

74. Cela ne serait plus vrai si certaines des propositions et suggestions qui ont été faites étaient adoptées. Le Secrétaire général et le Secrétariat, au lieu de recevoir leurs instructions des organes de l'ONU, du Conseil de sécurité par exemple, refléteraient les factions représentées dans l'organe directeur, ou directoire, et le Secrétariat ne pourrait plus s'acquitter du rôle que la Charte lui assigne.

[2] Ibid., p. 294.

75. Le directoire lui-même deviendrait en fait un comité puissant qui supplanterait les organes existants de l'ONU sauf l'Assemblée générale elle-même. Les activités de l'Organisation perdraient alors tout effet, et le rôle qu'elle joue en tant que force indépendante dans les affaires mondiales serait ainsi gravement menacé; ce seraient surtout les petits pays qui y perdraient.

76. Ce qui me frappe aussi particulièrement dans cette proposition, c'est qu'elle n'est pas vraiment nouvelle. Elle me semble être une nouvelle version de la proposition sur laquelle la délégation de l'URSS (et à cette époque les délégations des autres grandes puissances également) insistait à San Francisco il y a 15 ans. La Nouvelle-Zélande a été alors l'un des principaux opposants au plan, avancé par les puissances auteurs de la Charte, dans lequel elles proposaient de faire figurer une disposition prévoyant des adjoints au Secrétaire général avec un statut pratiquement équivalent au sien. Ce plan devait assurer aux grandes puissances — ce qui serait le cas si la Charte était modifiée conformément à la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui — le contrôle politique des postes clefs de l'Organisation.

77. La Nouvelle-Zélande et d'autres délégations qui partageaient son avis ont fait alors valoir qu'une telle disposition aurait pour résultat de contredire en fait le caractère international du Secrétariat. Les adjoints devaient être élus pour une courte période comme le Secrétaire général lui-même — il était alors question de trois ans, il s'agit maintenant de cinq ans — et l'on n'aurait guère pu s'attendre à les voir effectuer sous ses ordres un véritable travail d'équipe. S'ils étaient désignés pour trois ans par une autorité extérieure et s'ils représentaient des groupes et non pas l'ensemble des peuples des Nations Unies, ils constitueraient une sorte de corps diplomatique à l'intérieur du Secrétariat et considéreraient que l'avenir de leur carrière dépendrait surtout de leur propre gouvernement ou du groupe auquel leur gouvernement appartiendrait. Cette méthode ne semblait pas propre à garantir à l'Organisation un Secrétariat compétent composé d'un personnel dévoué à la cause internationale. Le principe essentiel qui doit guider le Secrétaire général et le Secrétariat doit être celui de la fidélité objective aux intérêts internationaux. En fait, si l'on devait renoncer à l'idée d'un Secrétariat international et impartial, il me paraîtrait douteux qu'il puisse conserver les meilleurs éléments de son personnel.

78. Il me semble que les difficultés qui peuvent se présenter résultent du manque d'instructions précises et réfléchies du Conseil de sécurité lui-même. C'est à ce conseil qu'il appartient de contrôler les actions du Secrétaire général et non pas à un directoire politique au sein du Secrétariat, et certainement en tout cas pas à un comité remplaçant le Secrétaire général, ce qui impliquerait d'ailleurs une revision de la Charte.

[L'orateur donne lecture de l'Article 100 de la Charte.]

79. Comment les membres du directoire pourraient-ils être neutres? Comment pourraient-ils avoir le dévouement si indispensable pour que l'on puisse atteindre les buts des Nations Unies s'ils étaient élus par des groupes opposés, le Secrétaire général étant élu par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, organes partiellement soumis à ces groupes? C'est une proposition absurde et indigne de toute nation douée de bon sens — ou de toute personne ayant tant soit peu d'intégrité — qui devrait se consacrer à l'Organisation des Nations Unies et se mettre à son service.

80. Chacun de nous s'est engagé à défendre le caractère international des fonctions du Secrétaire général et du personnel du Secrétariat. L'Article 100 de la Charte, qui traite de l'impartialité du Secrétaire général et du personnel ainsi que de leurs obligations et responsabilités sur le plan international, fait partie de la Charte au même titre que l'Article 27 qui prévoit le droit de veto. L'Article 100 et les principes qu'il contient ne doivent pas être écartés ou soumis à des conditions et l'on ne peut accuser ceux d'entre nous qui entendent qu'ils ne soient pas violés de vouloir intensifier la guerre froide.

81. Nous pourrions discuter longtemps, ce qui ne servirait pas à grand-chose, des imperfections de la Charte. Pour ma part, je ne pense pas qu'il convienne d'expliquer les faiblesses de l'Organisation elle-même de cette façon. Ses défauts et ses faiblesses semblent plutôt dus, comme ce fut le cas pour l'ancienne Société des Nations, au fait que les Membres de l'Organisation ne s'acquittent pas de leurs obligations et de leurs responsabilités.

82. Les événements tragiques survenus récemment dans la nouvelle République du Congo n'ont montré que trop clairement ce qui arrive fatalement si des Etats Membres méconnaissent l'Organisation en s'efforçant de servir leurs propres intérêts nationaux égoïstes au préjudice de la communauté internationale.

83. Il est profondément inquiétant pour les petits pays qui, comme la Nouvelle-Zélande, comptent sur l'Organisation des Nations Unies pour préserver leur liberté de constater que, parmi les puissances auxquelles la Charte a confié des responsabilités particulières en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, il est un Etat grand et puissant qui s'efforce de conquérir un avantage politique égoïste en profitant des troubles et des difficultés de la malheureuse République du Congo.

84. Néanmoins, la fermeté avec laquelle la grande majorité de ses membres a soutenu l'Organisation des Nations Unies ainsi que les efforts du Secrétaire général et du Secrétariat montre bien la vitalité de l'ONU. Mon gouvernement tient à exprimer à son tour sa satisfaction profonde de l'action de nombreux Etats Membres d'Afrique et d'autres régions qui ont fourni des troupes ainsi qu'une aide matérielle pour permettre l'exécution des décisions du Conseil de sécurité. Le rôle joué par le Secrétariat dans l'organisation d'une opération d'une telle ampleur mérite notre respect et notre admiration. Mon gouvernement, pour sa part, reconnaît et accepte son obligation de contribuer, avec les autres Membres, à soutenir cette action des Nations Unies qui tend à rétablir le calme et à améliorer les conditions de vie dans la République du Congo, et à empêcher l'extension du conflit à un champ plus large.

85. L'allégation selon laquelle les hommes envoyés au Congo, qu'il s'agisse de militaires ou de civils, seraient sous les ordres de toute autre autorité que l'Organisation peut avoir les conséquences les plus funestes pour les Nations Unies et pour le monde entier. C'est une hérésie complète que de prétendre

qu'un pays qui a envoyé ses ressortissants pour accomplir les desseins des Nations Unies ait le pouvoir de dire à ses ressortissants ce qu'ils doivent faire. En ce qui concerne les fins visées par l'ONU, ces hommes sont à son service quand ils vont au Congo, qu'il s'agisse de volontaires ou de soldats appartenant à l'armée régulière d'un pays. Quand ils se rendent de leur pays au Congo, c'est pour y servir la cause des Nations Unies et non pour obéir au pays qui les a envoyés. Les seules instructions qu'ils doivent suivre sont celles du Secrétaire général ou de ceux à qui il a délégué ses pouvoirs.

86. Dans sa résolution [1474 (ES-IV)] du 20 septembre 1960, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les gouvernements. Je ne sais si notre contribution n'est pas trop faible pour qu'on en parle, mais la Nouvelle-Zélande, dont la population n'est que de 2.370.000 habitants, a répondu immédiatement à cet appel en décidant d'envoyer aussitôt une somme de 100.000 livres à titre de contribution au Fonds des Nations Unies pour le Congo. D'autres peuvent envoyer des millions, mais il y a autant de bonne volonté, de force et de décision derrière ces 100.000 livres qu'il peut y en avoir derrière 100 millions venant d'ailleurs. Nous avons foi en l'Organisation des Nations Unies et nous ferons tout ce que nous pourrons pour l'aider. Ses besoins doivent être satisfaits d'urgence et mon gouvernement est prêt à agir dans ce sens.

87. Mon pays a l'avantage d'appartenir au Commonwealth en même temps qu'à l'Organisation des Nations Unies. Il serait faux de croire que nous ne puissions être fidèles à la fois au Commonwealth et à l'Organisation des Nations Unies. Sur le plan international, l'Organisation peut compter sur notre fidélité, ce qui n'exclut pas que nous aimions le Commonwealth auquel nous appartenons. Les pays du Commonwealth, comme le Premier Ministre du Canada l'a indiqué dans la déclaration qu'il a faite la semaine dernière devant l'Assemblée [871ème séance], ont également entrepris leur propre programme d'aide en faveur du développement des pays africains appartenant au Commonwealth, programme qui n'a rien de commun avec l'appel intéressant le Congo. Le Gouvernement néo-zélandais jouera aussi son rôle dans ce plan spécial d'assistance aux nouveaux pays africains du Commonwealth à concurrence d'une contribution annuelle de 100.000 livres. Malgré son éloignement géographique, la Nouvelle-Zélande joue un rôle effectif et concret dans la consolidation des nouveaux Etats africains indépendants.

88. Il me semble opportun de dire maintenant quelques mots au sujet du Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental, que la Nouvelle-Zélande administre dans le Pacifique et dont le peuple va bientôt assumer la pleine souveraineté dans le cadre de la communauté internationale. Il y a moins d'un an, le Samoa-Occidental abordait l'étape finale de son évolution politique. Avec l'institution d'un régime de gouvernement par cabinet, d'accord avec le Gouvernement néo-zélandais, préalablement à l'accession à l'indépendance complète, la direction du gouvernement est échue à l'honorable Fiame Mata'afa, un grand Samoan qui assistera lui-même bientôt à la présente session de l'Assemblée, et le Samoa-Occidental est devenu pleinement autonome. A la fin de 1961, c'est-à-dire dans un peu plus d'un an, il deviendra le premier Etat polynésien complètement indépendant si l'Assemblée générale décide que le Territoire sous tutelle est prêt à franchir ce pas.

89. Les divers gouvernements néo-zélandais ont toujours reconnu librement leurs responsabilités envers le peuple samoan et l'Organisation des Nations Unies, et ils ont accepté avec bonne volonté les avis constructifs et l'aide de cette organisation. Le petit Etat du Samoa-Occidental est maintenant au seuil de l'indépendance; jusqu'au moment où il sera officiellement mis fin à la tutelle de la Nouvelle-Zélande, mon gouvernement ne doute pas qu'il ne continue de bénéficier de la coopération de l'Assemblée.

90. Au cours de la présente session, ma délégation proposera que l'Assemblée générale prenne certaines décisions qui permettront au Samoa-Occidental de passer, dans l'ordre et le calme, de l'autonomie à l'indépendance totale. Nous proposerons que l'Assemblée, conformément à la recommandation contenue dans le rapport de la mission de visite[3] que le Conseil de tutelle y avait envoyée en 1959, prévoie l'organisation d'un plébiscite au Samoa-Occidental afin de déterminer si la population du Territoire désire que le pays franchisse ce pas décisif. Ma délégation expliquera que la Nouvelle-Zélande, répondant aux aspirations fréquemment exprimées des dirigeants samoans, est prête à fournir une aide substantielle et régulière au Samoa-Occidental pour lui permettre, au cours des premières années de l'indépendance, de se constituer en un Etat bien administré et se suffisant à lui-même. Mon gouvernement a décidé d'allouer au Samoa-Occidental une somme annuelle de 80.000 livres destinée au développement de l'enseignement.

91. Ici, je tiens à préciser de la manière la plus nette que l'aide que la Nouvelle-Zélande est prête à fournir au Samoa-Occidental, tant sur le plan intérieur que sur le plan des affaires internationales, sera accordée en tenant pleinement compte de son statut d'Etat indépendant. Toutes relations entre la Nouvelle-Zélande et le Samoa-Occidental, l'indépendance une fois acquise — je veux parler de l'indépendance totale avant que n'intervienne aucun accord — seront des relations entre Etats égaux et souverains. Le transfert de pouvoirs ne sera assorti d'aucune condition.

92. Les liens entre le Samoa-Occidental et la Nouvelle-Zélande, liens d'amitié, de compréhension et d'affinité entre nos citoyens maoris et les autres populations polynésiennes, sont plus solides et plus durables que ne pourra jamais l'être un accord formel. Ces liens subsisteront après la proclamation de l'indépendance; ils seront enrichis et consolidés par une nouvelle association libre, fondée sur la confiance mutuelle et confirmée par le respect et l'affection réciproques.

93. L'indépendance politique est un pas décisif, le but immédiat des aspirations nationales; mais il faudra encore bien davantage si l'on veut que la personnalité des nations puisse s'exprimer librement et complètement. Il faut satisfaire d'autres besoins de l'homme. Il faut éliminer la famine et la misère. C'est une obligation universelle que d'y veiller. Puis-je réaffirmer ce qui a été dit à la vingt-sixième Conférence de l'Organisation internationale du Travail, qui s'est tenue à Philadelphie en 1944,

[3] Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, vingt-quatrième session, Supplément No 2.

conférence que j'ai eu l'honneur de présider: "La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous"? Rien n'est plus vrai. A la longue, la prospérité ne peut pas continuer si, de l'autre côté de la barrière, vivent des hommes qui ont faim, qui sont mal vêtus, qui n'ont pas de toit pour s'abriter.

94. Des orateurs qui m'ont précédé et qui représentent des pays ayant des stocks excédentaires de denrées alimentaires ont émis l'idée que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pourraient les aider à distribuer leurs excédents aux peuples qui ont faim. Etant donné l'existence de ces stocks excédentaires, nous espérons que l'on trouvera un moyen efficace d'employer ces denrées alimentaires, dans l'esprit des principes établis par la FAO pour l'écoulement des excédents. Si la crainte, la faim, la pauvreté sont le lot quotidien de la majorité des hommes — 1 milliard 500 millions d'hommes sur 2 milliards 700 millions — la liberté devient, si la faim et la crainte de la pauvreté règnent, un mot vide de sens; la perspective d'un monde pacifique et stable demeure bien lointaine. Ces hommes ont faim lorsqu'ils se couchent, ils ont faim lorsqu'ils se lèvent, ils ont faim toute leur vie. Mais il n'y a pas que cela. L'Organisation des Nations Unies a la tâche urgente et permanente d'assurer le progrès économique et social, et spécialement de relever la capacité de production des pays sous-développés eux-mêmes.

95. Les statistiques les plus récentes montrent que 1 milliard et demi d'hommes sont sous-alimentés. Ils meurent jeunes parce qu'ils n'ont pas assez à manger. Cela n'a rien à voir avec la guerre. Il en a toujours été ainsi depuis des siècles et des siècles, et cela continue. Les choses s'améliorent lentement, mais il existe encore des hommes qui ont faim.

96. Il ne faut pas voir dans le progrès économique et social, comme on le fait trop souvent, une activité distincte ou secondaire; c'est en fait le fondement de toute l'action des Nations Unies pour établir une paix durable. Je pourrais citer de nombreux exemples dont j'ai connaissance. Au cours de ces dernières années, l'Organisation mondiale de la santé a presque réalisé l'éradication du paludisme. Cela signifie, si mes renseignements sont exacts, comme je le crois, que 2 millions d'hommes qui sont aujourd'hui vivants seraient morts sans ce programme d'éradication du paludisme. Cela complique le problème; si l'on empêche des hommes de mourir, il faut une quantité de denrées alimentaires encore plus grande. Il est encore d'autres programmes, en dehors du programme d'éradication du paludisme, grâce auxquels l'OMS prolonge la longévité par des campagnes sanitaires. Là aussi, cela complique le problème de l'alimentation.

97. Dans certains pays, l'espérance de vie est de 70 ans; dans d'autres, elle n'est que de 30 ans. Il n'est pas possible, si je vois correctement les choses, de laisser subsister indéfiniment cet écart sans arriver un jour ou l'autre à une guerre ou à un conflit. Porter remède à cette situation est l'un des objectifs que nous devons atteindre si nous voulons écarter la possibilité d'une guerre.

98. Parmi les succès les plus notables obtenus par l'Organisation des Nations Unies, il y a le fait que ses activités dans le domaine économique et social se sont exercées cette année d'une manière efficace, en dépit des crises et des conflits. C'est la première fois que les ressources de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées ont été mobilisées avec tant d'ampleur à l'appui des décisions politiques de l'Organisation. C'est là, à mon avis, un événement d'une importance capitale pour l'avenir. Il met en évidence d'une manière saisissante l'unité essentielle de toutes les activités des Nations Unies. Il montre la voie que l'on doit suivre pour que l'Organisation puisse réaliser toutes ses possibilités.

99. Mais, si les ressources de l'Organisation des Nations Unies sont presque épuisées lorsqu'il faut faire face à une seule situation extraordinaire, elles sont plus qu'insuffisantes lorsqu'il s'agit du problème des pays sous-développés et du problème du sous-développement dans son ensemble. Bien que, d'année en année, les ressources dont on dispose augmentent peu à peu, il est impossible même au plus optimiste d'entre nous de prétendre qu'à ce rythme on pourrait satisfaire plus qu'une faible fraction des besoins urgents. Dans notre pays, d'après ce qui m'est indiqué par notre service de la statistique, la consommation moyenne de calories est de 3.450. Dans beaucoup des pays dont je parle maintenant, elle est de 1.200 à 1.600 calories, c'est-à-dire de moins de la moitié. Peut-être nous porterions-nous mieux si nous avions un chiffre intermédiaire. Mais il y a quelque chose d'anormal à cet écart de 3.450 contre 1.200 à 1.600 calories. Chacun sait que c'est seulement lorsque des progrès auront été réalisés dans le domaine du désarmement que des ressources adéquates seront disponibles pour régler efficacement les problèmes du développement économique et social, notamment dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'habillement.

100. Je parlerai donc brièvement du désarmement. Les sommes consacrées dans le monde aux armements s'élèvent chaque année dans des proportions astronomiques. Il y a moins de deux ans, les dépenses annuelles étaient de 100 milliards de dollars. Il faut longtemps pour écrire tous les zéros de ce chiffre, mais ils signifient bien plus que zéro; ils signifient que 100 milliards de dollars sont dépensés pour les armements. En outre, il y avait alors 16 millions d'hommes et de femmes sous les drapeaux. La question de leur équipement et des réserves devenait de plus en plus complexe. Outre ces 16 millions, il y avait un nombre beaucoup plus grand — je ne sais s'il s'agit de dizaines de millions ou non — de personnes travaillant dans les industries manufacturières et les divers établissements scientifiques travaillant à la fabrication de matériel de guerre: équipement, canons, navires de guerre, avions militaires. Elles travaillent à cette fabrication, et il faut les payer; cela vient s'ajouter aux sommes que j'ai citées. Ces dépenses s'élevaient à plus de 8 pour 100 du produit national brut total pour l'ensemble des pays pour lesquels on a des statistiques, c'est-à-dire que 8 livres sur 100 livres de biens et services sont consacrées à préparer la guerre, que nous voulons tous éviter. Je crois que ces dépenses dépassent encore ce pourcentage aujourd'hui.

101. C'est là le prix que nous payons pour les craintes et la tension, car c'est tout ce que nous en avons retiré jusqu'à présent. Quelle perte pour

le progrès économique et social! Quel gaspillage désastreux de capitaux et de ressources! Si seulement ces sommes pouvaient être utilisées pour édifier l'économie des nations sous-développées et enrichir la vie des centaines de millions d'hommes qui vivent actuellement dans la misère! Si les connaissances et l'expérience des millions d'hommes dans les pays industrialisés et les talents remarquables des dizaines de milliers ou des centaines de milliers d'hommes qui, je crois, ont été formés en Union soviétique pouvaient être employés à ces fins, après la conclusion d'un traité de désarmement; si tous les moyens qui existent dans ce grand pays que sont les Etats-Unis et dans tous les pays d'Europe pouvaient être employés de même; si tous les hommes qui travaillent le bois, les métaux, les produits chimiques et tout ce qui sert aux fabrications de guerre pouvaient être employés à fabriquer, à partir de ces mêmes matières premières, d'autres produits destinés à relever le niveau de vie dans les pays où des hommes meurent jeunes faute de nourriture et parce que leur niveau de vie est anormalement bas; si nous pouvions trouver le moyen de faire tout cela — et nous le pourrions si nous le voulions, mais non si nous continuons à discuter et à essayer de nous nuire les uns aux autres comme on l'a fait à cette session — si tous ces millions d'hommes qui vivent dans les pays industrialisés pouvaient mieux utiliser leurs connaissances, leur habileté technique, leurs talents et leurs efforts, quel changement miraculeux ce serait pour l'humanité!

102. Certains ont dit que l'époque des miracles était révolue, mais, si nous faisions ce que je viens de dire, avant 10 ans nous serions à nouveau à l'époque des miracles. Si nous voulons accomplir des progrès, nous devrons courir des risques non seulement dans la lutte contre la maladie, mais aussi dans la défense de notre propre vie. Pour moi, le désarmement est le premier problème du jour. Nous, les petits pays, nous avons constaté avec une inquiétude de plus en plus vive l'insuccès total de ces pourparlers où s'affrontent les opinions et de ces négociations prolongées qui n'aboutissent qu'à l'échec des discussions entre les grandes puissances. Nous devons nous rappeler que nous représentons tous des gens ordinaires qui ont assez de bon sens pour trouver eux-mêmes dans leur esprit la solution de certains problèmes. Tout ce qu'il faut, c'est de la volonté. Je crois que les membres du Comité des dix puissances sur le désarmement sont des gens capables, que les savants et les experts qui les assistent sont des gens capables; ce qui manque, c'est la volonté, et ce sont les gouvernements qui doivent avoir la volonté.

103. Je me permets de dire que nous devons nous rappeler ce que nous sommes en train de faire. Je l'ai déjà dit, nous représentons des gens ordinaires qui ont assez de bon sens pour trouver eux-mêmes, dans leur esprit, la solution de certains problèmes; ils s'impatientent devant ces discussions interminables et la vaine attitude de haute supériorité que prennent ceux qui font les plans et ceux qui négocient. Ce n'est pas seulement la menace croissante d'une destruction nucléaire qui effraie les peuples; c'est aussi le gaspillage monstrueux de capitaux et d'efforts techniques qui pourraient être utilisés pour améliorer la situation sociale et économique de l'humanité.

104. Quelle civilisation est la nôtre pour se conduire de la sorte? A quelle profondeur de stupidité humaine allons-nous sombrer dans cette chute sans arrêt vers la destruction de nous-mêmes? Car, si nous n'aboutissons pas dans ces négociations sur le désarmement, c'est ce qui nous attend. Ce ne sera pas la destruction de quelqu'un d'autre; ce sera notre propre destruction à tous. Je ne sais quels représentants nous pourrions envoyer pour accomplir cette tâche, mais dans une assemblée mondiale comme celle-ci il doit sûrement être possible de parvenir à un certain accord pour atteindre cette fin que tous les dirigeants ici présents désirent sincèrement: le désarmement complet.

105. Je me permettrai d'ajouter ici qu'après avoir pris contact personnellement avec chacun des quatres membres de la Conférence "au sommet" qui devait avoir lieu à Paris en mai 1960, j'ai acquis la conviction qu'il n'est rien qu'aucun d'eux désire plus que le désarmement. Cela paraît bizarre, quand on considère les éléments de désaccord. Je crois, qu'il s'agisse de l'Union soviétique, des Etats-Unis, de la République française ou du Royaume-Uni, que les dirigeants de ces pays veulent le désarmement. Je parlerai tout à l'heure de certaines suggestions qui ont été faites, mais ils veulent le désarmement complet. Le problème n'est évidemment pas aussi facile que cette simple affirmation pourrait le faire croire; le problème est vaste, il est complexe, il est difficile. La situation actuelle est faite de crainte et de manque de confiance, et aussi de manque de volonté. Dans cet auditoire, je peux voir des gens qui ont passé 20, 30 ou 40 ans à essayer d'en trouver d'autres qui soient d'accord avec eux sur leur façon de concevoir les choses, mais je ne pense pas que la situation soit désespérée bien que j'aie déjà vu beaucoup de faits peu encourageants; j'ai vu des hommes d'Etat brisés dans leur santé, dans leur moral, parce qu'ils ne pouvaient trouver le moyen de parvenir à un accord.

106. Mais il ne s'agit pas d'une question de prestige ou de puissance; il s'agit avant tout de l'amélioration de la situation matérielle que nous nous sommes efforcés de créer pour notre peuple. J'ai dit, on s'en souviendra, que 1 milliard et demi d'hommes étaient sous-alimentés, que leur vie était abrégée par notre faute, parce qu'il n'y a pas d'ordre dans le monde. Ces hommes pourraient vivre une vie plus longue si nous pouvions opérer la conversion que j'ai suggérée; opérons-la avec prudence, je l'accorde, mais sachons également prendre quelques risques ici et là. Si nous pouvions disposer des matériaux, des connaissances, de la sagesse et de tout ce que représentent ces 100 milliards de dollars dont j'ai parlé, de l'habileté technique de tous ces hommes et de toutes ces femmes, nous serions sur la bonne voie. C'est l'amélioration des conditions matérielles qui est en jeu, c'est la perspective de pouvoir étendre au monde entier les meilleures conditions de vie qui sont celles de notre civilisation moderne. Par-dessus tout, c'est la vie de nos concitoyens qui est en jeu; si nous ne faisons pas en sorte que tous ces gens travaillent de la façon dont ils pourraient travailler, aucun de nous ne survivra. Nous partirons tous pour le grand voyage et nous aurons alors besoin de toute notre foi chrétienne, car nous devrons partir beaucoup plus tôt que nous ne le pensons.

107. Je déplore la suspicion et la crainte qui règnent dans certaines régions du monde. Elles règnent

partout, en Union soviétique et aussi dans d'autres pays, et il est bien certain que, si nous ne décidons pas de vivre tous ensemble, nous mourrons tous ensemble. Nous le savons tous; pourquoi donc ne nous arrêtons-nous pas dans cette chute, pourquoi ne nous mettons-nous pas d'accord dès maintenant pour faire un nouvel effort afin de réaliser le désarmement et pourquoi, avant tout, ne nous mettons-nous pas d'accord pour négocier? Bien que certains puissent être tentés de céder au désespoir, de désespérer de l'espèce humaine, de désespérer du bien qui peut venir de l'homme, dire que cela ne peut être fait est le crime capital.

108. Je ne peux m'empêcher de comparer le climat d'aujourd'hui à celui d'il y a un an. J'ai parlé ici en 1959 et j'ai lu d'autres discours qui étaient prononcés au moment où nous nous préparions à partir d'ici pour assister à une nouvelle conférence avec une nouvelle composition, avec tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies constituant la Commission du désarmement, 10 d'entre eux ayant été choisis pour négocier en comité. Cependant, quelque chose s'est produit qui a tout arrêté.

109. A sa quatorzième session, l'Assemblée générale espérait que des progrès importants seraient accomplis dans le domaine du désarmement et qu'un accord serait bientôt conclu sur la cessation des essais d'armes nucléaires. Aucun de ces espoirs n'a été entièrement réalisé, mais, malgré l'échec des négociations sur le désarmement, la Conférence de Genève sur la cessation des essais d'armes nucléaires a continué à siéger et les trois puissances qui participent aux négociations ont prolongé leur suspension volontaire des essais. Mon gouvernement exprime l'espoir sincère de voir cette action volontaire bientôt confirmée par un accord international auquel tous les Etats adhéreront.

110. Au cours de sa quatorzième session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution [1378 (XIV)] proclamant que le désarmement général et complet est la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui. Lorsque cette session a pris fin, l'Assemblée générale avait repris espoir que des progrès seraient accomplis dans ce domaine. Elle avait pour cela de bonnes raisons. En premier lieu, l'amélioration du climat des relations internationales avait rendu possible la reprise des négociations interrompues depuis deux ans; un accord était intervenu avant la réunion de l'Assemblée générale sur la composition de l'organe de négociation. En second lieu, deux nouvelles propositions de désarmement général avaient été présentées, l'une par le Royaume-Uni [A/C.1/820] et l'autre par l'Union soviétique [A/4219]. Bien qu'il y eût de nombreux et importants points de désaccord, il y avait aussi d'importants points d'accord que l'on espérait pouvoir exploiter au cours des négociations.

111. Au nom de la Nouvelle-Zélande, dans cette même salle [819ème séance], j'ai dit notre satisfaction de ces propositions. Nous étions particulièrement satisfaits de constater qu'elles réaffirmaient que le but de nos efforts était le désarmement total. Comme beaucoup d'autres, j'ai mis en doute la possibilité de réaliser le désarmement général et complet en une période aussi courte que la période de quatre ans qu'envisageaient les propositions de l'Union soviétique; toutefois, j'espérais que des progrès réels et substantiels pourraient être accomplis. L'important était d'aller aussi loin que possible au cours de ces quatre ans.

112. Je n'ai pas besoin de passer en revue ce qui s'est produit depuis lors. On en a déjà beaucoup parlé. Je dirai seulement que je ne puis m'associer à l'accusation de manque de bonne foi qui a été lancée contre les chefs des puissances occidentales et leurs négociateurs. A mon avis, non seulement les négociations n'auraient pas dû être interrompues, mais il y avait toutes raisons de les poursuivre. Un délai de six semaines ou de six mois dans les négociations sur le désarmement est plus que nous ne pouvons nous permettre.

113. Malgré l'échec des négociations du Comité des dix puissances sur le désarmement, il y a cependant eu un certain progrès. La revision subie par chacune des deux propositions primitives montre que l'on a essayé de part et d'autre de réduire les divergences. Il faut également se rappeler que ni l'une ni l'autre de ces propositions revisées n'a encore fait l'objet de négociations détaillées. L'examen des nouvelles propositions de l'Union soviétique [A/4374 et Rev.1] était encore au stade des demandes de précisions lorsque les négociations ont été rompues; quant aux propositions revisées des Etats-Unis[4], elles n'avaient même pas encore été examinées par l'organe de négociation. L'importance des progrès réalisés ne doit pas être sous-estimée.

114. La situation en présence de laquelle se trouve l'Assemblée appelle un certain ordre de priorité dans l'examen de la question du désarmement. Le plus important est la reprise prochaine de négociations sérieuses entre les 10 puissances du Comité.

115. Je voudrais insister également pour qu'un rôle plus actif soit confié à la Commission du désarmement. Bien que le désarmement doive dépendre en fin de compte d'un accord entre les grandes puissances, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le souci de rechercher toutes les possibilités de progrès. Il ne suffit plus que la Commission du désarmement se borne à transmettre un rapport annuel à l'Assemblée, accompagné d'une recommandation tendant à ce que l'Assemblée proroge son mandat. Parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas représentés dans le groupe des négociateurs, il en est sûrement certains qui voudraient et pourraient apporter une contribution positive dans la recherche d'une solution. Je ne dis pas que la Commission du désarmement devrait usurper des fonctions qui appartiennent manifestement à un petit organe de négociation, mais je dis que la Commission du désarmement se prête à l'examen de questions de fond, de toute une série de questions relatives à l'application, à l'ensemble de la communauté internationale, de mesures de désarmement arrêtées d'un commun accord. J'espère que la Commission du désarmement sera mieux et plus régulièrement informée de l'évolution des travaux de tout groupe de négociation qui pourrait être créé.

116. Je désire parler d'une proposition faite par le Canada à la Commission du désarmement [69ème séance], puis ici à l'Assemblée [871ème séance]. En 1959, l'Assemblée générale a réaffirmé sa volonté de rechercher un désarmement total, mais, à cette époque, ni les puissances occidentales ni l'Union soviétique n'ont rejeté la possibilité de progresser

[4] DC/154.

par des mesures de désarmement partiel. Ce qui importe maintenant, c'est de trouver un moyen de commencer à désarmer. Il vaudra mieux être parvenu à un accord sur une seule mesure de désarmement que d'avoir essayé de se mettre d'accord sur un plan général et d'avoir échoué. Une telle attitude ne signifie nullement le renoncement au désarmement général et complet; au contraire, elle ouvre la voie à d'autres mesures plus importantes conduisant vers cet objectif. Même s'il s'agissait d'une mesure qui serait en elle-même d'importance secondaire, elle pourrait être fort importante en ce qu'elle marquerait un premier recul du développement constant et du perfectionnement des armements et qu'elle rétablirait la confiance internationale. Il faut opérer cette marche arrière aussitôt que possible.

117. C'est pourquoi mon gouvernement appuie la proposition du Canada tendant à étudier séparément et spécialement les mesures de désarmement, par exemple le niveau des armements de type classique, sur lesquelles un progrès a déjà été obtenu au cours des négociations. J'espère que l'Assemblée générale approuvera cette proposition.

118. Je vois aussi un grand motif d'espoir dans la suggestion faite à l'Assemblée [875ème séance] par le Ministre des affaires étrangères du Danemark et par le Premier Ministre du Royaume-Uni dans son discours [877ème séance] très sincère et très éloquent. Je veux parler de la proposition selon laquelle des spécialistes des questions administratives, techniques et scientifiques seraient chargés de préparer d'un commun accord un rapport sur la possibilité de prendre des mesures d'inspection et de contrôle qui soient efficaces et équitables pour tous les pays sans donner, à aucun stade, un avantage à l'une ou l'autre des parties. Si j'ai bien compris, il s'agirait d'une étude objective faite par un nouveau groupe d'experts et de savants qui travailleraient en dehors de l'atmosphère politique.

119. Un rapport de ce genre, technique et objectif, permettrait que la question du contrôle, qui doit accompagner toute mesure efficace de désarmement, soit examinée ensuite du point de vue politique par des négociateurs de rang plus élevé. Comme l'a dit, je crois, M. Macmillan, c'est le rapport des savants qui a fourni la base des discussions de la Conférence de Genève sur la cessation des essais d'armes nucléaires. Au cours de ces dernières années, nous avons eu d'autres exemples remarquables de réussite dans le domaine de la coopération scientifique internationale. Je rappellerai, tout en admettant qu'il s'agit d'un domaine beaucoup moins litigieux, l'Année géophysique internationale 1957-1958 et aussi l'accord international concernant l'Antarctique. Les savants qui ont participé à l'Année géophysique internationale s'étaient engagés à faire connaître à tous les pays ce que chacun d'eux aurait découvert. Ce fut un magnifique exemple de coopération.

120. Si seulement on adoptait la même attitude — avec cet esprit généreux de coopération internationale et d'objectivité en ce qui concerne la communication de tous les faits importants — dans une étude de ce genre sur le désarmement, je suis sûr que nous aurions un point de départ éclatant pour les problèmes difficiles, mais essentiels, relatifs au contrôle.

121. Je tiens encore à souligner un ou deux points d'ordre secondaire. Je pense que la sagesse procède généralement de la pensée et non de la parole, bien que je parle moi-même depuis environ une heure. La sagesse demande plus de pensée. Nous avons trop de longs discours, quoi que l'on puisse dire de celui que je viens de prononcer. Plus nous consacrons de temps à la réflexion, moins nous en avons pour parler. Si seulement nous pouvions mettre fin à ce torrent d'invectives — qu'on l'appelle comme on voudra —, à ce torrent de discours hargneux, nous verrions alors le soleil réapparaître. Nous voulons plus de mains ouvertes et moins de poings fermés, plus de paroles de bienvenue et moins d'insultes, plus de serrements de mains et moins de violence.

122. Le désarmement ne pourra jamais être réalisé sans un certain élément de risque. Il y faut de la raison, du courage et de l'imagination en proportions égales. D'abord, en appliquant la raison et la science aux études relatives au contrôle, les grandes puissances peuvent et doivent chercher à réduire absolument au minimum l'ampleur du risque. Nous devrions alors être saisis, je crois, de propositions objectives. Ensuite, en s'abstenant d'attaques politiques immodérées et en favorisant au contraire la coopération internationale, les grandes puissances peuvent et doivent réduire la dose de courage que nous devrons avoir pour faire face aux risques qui subsistent et que l'on ne peut éviter. Nous devrions alors avoir amené la question dans le domaine des possibilités, du point de vue politique. Enfin, pour surmonter l'obstacle initial, nous devons faire appel à notre foi et à notre imagination, nous rappelant toujours que le seul choix qui s'offre à nous est un choix relatif et qu'en fin de compte l'inaction est le choix le plus dangereux de tous. Si toutes ces conditions sont remplies, nous pouvons espérer que la décision politique qui convient sera prise, dans les circonstances qui conviennent.

123. Si les grandes puissances sont prêtes à adopter la méthode d'une étude technique et scientifique et à rechercher sincèrement à rétablir la confiance, je crois que les peuples du monde ne manqueront ni de courage ni d'imagination pour faire ce premier pas. Mais j'insiste sur le fait que la responsabilité qui incombe aux grandes puissances est lourde.

124. L'an dernier, j'ai eu l'avantage de prendre la parole devant la Première Commission [1040ème séance] dans le débat sur le désarmement. Je voudrais, pour terminer, répéter aujourd'hui ce que j'ai dit alors. Je crois que les paroles que j'ai prononcées l'an dernier s'appliquent avec encore plus de force à la situation d'aujourd'hui.

125. On a dit ici que l'existence des petites puissances dépendait de la force de leurs organismes de défense. Ce n'est pas exact. Dans le monde d'aujourd'hui, le plus important organisme de défense des petites puissances, c'est l'Organisation des Nations Unies. Il peut y avoir des Membres de l'Organisation avec lesquels les petites nations ont conclu des accords et des traités défensifs, mais les petites nations n'ont pas conclu ces accords exclusivement par crainte des dangers que leur font courir les grandes puissances. L'Organisation est capable, comme elle l'a prouvé à trois reprises au cours des trois dernières années, grâce à sa puissance, ses discussions et ses déclarations, d'exercer une influence sur les affaires mondiales pour la défense des petites nations et cette influence peut surpasser

la force de n'importe quelle grande nation, quelle que soit cette force. L'Organisation, malgré ses limites et bien qu'elle ne puisse faire tout ce qu'elle était destinée à faire, est encore l'organisme le plus puissant au service de la paix mondiale et du désarmement dont nous parlons et que nous espérons tous.

126. Les décisions de l'Assemblée générale, sa volonté, si elle répond à la sagesse qui s'offre dans le monde — je dis bien qui s'offre — peuvent, en dépit de tout ce qui a pu être dit ou fait, marquer le début d'un progrès vers un ordre meilleur. Cela dépend de chacun de nous individuellement, de vous, de moi, qui représentons nos nations et nos peuples.

127. Si nous nous engageons aujourd'hui sur la route que nous devons prendre, le désarmement sera réalisé plus tôt, ceux qui ont faim seront nourris, des logements convenables et des vêtements seront offerts à tous pour les protéger contre les éléments.

128. La liberté est l'héritage légitime de tous les hommes qui naissent sur ce globe.

M. Sosa Rodríguez (Venezuela), vice-président, prend la présidence.

129. Le prince Moulay HASSAN (Maroc): C'est pour moi un insigne honneur que de représenter ici mon pays et mon roi à la tête de la délégation marocaine et de participer ainsi aux travaux fructueux de l'Assemblée. En effet, cet honneur se double d'une très lourde responsabilité, car jamais session de l'Assemblée générale des Nations Unies ne fut aussi auguste, aussi importante, aussi déterminante dans les relations du monde et dans son avenir. Aussi est-ce avec toute la maturité, la conscience et l'idéal d'amour et de compréhension possibles que mon pays abordera tous les problèmes qui sont soumis à notre examen et dont dépendra la paix dans le monde ainsi que la vie de nos descendants.

130. La situation mondiale préoccupe, à juste titre, les habitants de notre globe, pour la plupart représentés dans l'Assemblée. Le caractère précaire de l'équilibre mondial frappe les observateurs attentifs et particulièrement nous, pays non engagés et qui s'efforcent de le demeurer. La rapide évolution des rapports de force et des alliances, ou même simplement des relations entre les peuples, les place aujourd'hui dans une position différente de celle de l'an dernier, et il semble probable que des modifications nouvelles apparaîtront bientôt.

131. Le flot des informations quotidiennes, la diversité des intérêts, la maturité politique de jeunes peuples hier encore sous la férule, des découvertes parfois terrifiantes, nous ôtent tout moyen de prévoir à long terme. Le mouvement de l'histoire du monde impose des décisions réalistes et rapides. Le temps des longues réflexions semble révolu, car on doit faire face à une situation qui demande une adaptation permanente.

132. L'avènement de nombreux pays sous-développés à l'indépendance incline fâcheusement de grandes nations à la compétition pour briguer non seulement l'amitié de ces pays, mais aussi leur soutien dans des conflits qui ne sauraient en aucune manière les concerner, et à la résolution desquels ils attachent, cependant, le plus grand prix.

133. Quels que soient leurs antécédents, ou même la pureté de leurs intentions, ces grandes nations ne parviennent pas à saisir avec la netteté indispensable l'importance que nous attachons à l'absence de toute ingérence, si minime soit-elle, dans nos affaires intérieures, à propos d'une assistance financière et technique que l'on nous compte, souvent, avec parcimonie. J'affirme même que plus l'aide est importante, plus le respect de l'indépendance de celui qui la reçoit doit être grand.

134. Or, ces multiples interventions malencontreuses, cette recherche de l'engagement qui, si nous y succombions, ferait perdre au monde les bonnes volontés dont il aura besoin demain pour apaiser les oppositions et trouver le chemin de la sagesse et de l'accord, ces empiétements de caractère néo-colonial engendrent de sérieux risques de conflits locaux ou généraux. Il semble déjà criminel que deux grandes puissances se défient en permanence; mais nous désapprouvons par avance, de la manière la plus formelle, ceux qui songeraient à nous engager sous prétexte de mieux nous aider. La guerre tue, en effet, deux fois les hommes, une fois lorsque sa préparation empêche de les nourrir convenablement, et une autre fois lorsqu'elle éclate.

135. Témoins déçus de ces inutiles et coûteuses rivalités, les pays non engagés, et particulièrement les peuples africains, recherchent avec persévérance de nouveaux modes d'association et d'organisation leur permettant d'aborder les immenses problèmes que pose leur développement économique et social.

136. Quel peut être notre recours? Où pourrons-nous trouver le réconfort, nous, les petites nations, si ce n'est dans le sein d'une grande famille, d'une organisation mondiale où la représentation et la légitimité des droits ne sont point fonction de la puissance et encore moins de l'esprit de grandeur.

137. C'est pleinement conscient de la part de responsabilités qui lui échoit, et avec la ferme volonté de coopérer à l'œuvre commune, que mon pays se présente aujourd'hui à cette session. Plus que jamais nous restons indéfectiblement attachés aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Mais en même temps, et parce que nous voyons dans l'Organisation les meilleures chances du triomphe de la paix, nous souhaitons ardemment voir renforcés son prestige et son autorité. Pour être à la hauteur des problèmes à résoudre, l'ONU ne doit pas servir de simple instrument de propagande, ni être réduite au triste reflet des divisions qui affligent le monde. Nous ne devons pas nous contenter d'enregistrer ici l'antagonisme stérile des idéologies, mais bien au contraire nous devons nous efforcer d'apporter des solutions positives aux problèmes qui concernent directement le maintien de la paix.

138. Témoins de l'orageux dialogue entre l'Est et l'Ouest, souvent victimes d'ailleurs de ses éclats, les pays qui, comme le Maroc, essaient de construire leur avenir en fonction de la non-dépendance ressentent douloureusement l'échec de la politique de détente. Aujourd'hui, les issues par lesquelles deux mondes commençaient à se découvrir et apprenaient à se comprendre se referment; les injures remplacent les arguments, les mesures de rétorsion se succèdent et s'amplifient.

139. Le désarmement en est au point mort après tant et tant de réunions et de conférences qui ont tenu l'univers en haleine et lui ont fait entrevoir tant d'espoirs déçus.

140. Enfin, l'aide aux pays sous-développés, terrain où pourtant les antagonismes qui divisent notre monde eussent pu trouver la base d'une collaboration, est devenue en fait le champ de rivalités supplémentaires. Tragique paradoxe, dont les conséquences lointaines seront peut-être les plus dramatiques.

141. Dans ces trois domaines, détente, désarmement, aide aux pays sous-développés, il serait peu réaliste pour les petits pays d'ambitionner un rôle d'arbitrage sur le plan politique. Mais ils ont le droit et le devoir impérieux de souligner que le non-règlement de ces problèmes constitue pour eux un élément permanent d'instabilité. Cela leur donne également le droit d'essayer de contribuer à un règlement en faisant des suggestions pratiques, et en proposant des solutions ou des méthodes qui y conduisent.

142. Dans le domaine de la détente, les pays neufs ne peuvent espérer apporter plus que leur bonne volonté. Qui dit en effet détente dit climat psychologique, et les composantes de ce climat dépendent uniquement des pays engagés. Ainsi, la seule contribution pratique et positive des pays neufs réside dans leur refus de tout engagement. Nous sommes à l'heure actuelle considérés comme une clientèle disponible qu'une habile surenchère peut séduire, la coexistence pacifique se réduisant à nous imposer la division des grands. Nous disons fermement, nettement, et d'une façon irrévocable, que nous récusons par avance, sous quelque forme que ce soit, une participation active ou passive aux querelles qui opposent l'Occident au camp socialiste, et, pour reprendre une phrase célèbre, nous disons que ces dernières ne sont ni dans notre programme, ni dans notre héritage. Ainsi, si les pays engagés se convainquent qu'ils ne peuvent espérer nous entraîner dans leurs discussions, un terrain de la guerre froide sera déjà liquidé et peut-être même le fondement de la tension internationale actuelle définitivement ébranlé.

143. Toutefois, si limitée qui puisse être notre contribution à la détente internationale, elle ne saurait prendre sa signification que si, parallèlement, les pays non engagés apportent tous leurs efforts à résoudre le problème du désarmement. Lequel, en effet, parmi les pays neufs, n'a pas ressenti comme un défi à sa misère le spectacle de ces capitaux engouffrés dans des armements d'autant plus coûteux qu'ils sont rapidement démodés? Outre le péril permanent que ces armements font peser sur la vie même de notre planète, ils mettent en cause, par la stérilisation des forces productives qu'ils impliquent, l'amélioration du bien-être de chacun.

144. Il n'est, pour nos pays, de problème plus urgent, plus dramatique, que le désarmement. La présente session a permis d'apporter trois contributions positives à sa solution. Dans son intervention [868ème séance], M. Eisenhower a apporté toute sa lucidité et sa grande honnêteté à dessiner les contours du désaccord, portant sur la procédure comme sur le fond, qui a séparé les interlocuteurs du Comité des dix puissances sur le désarmement. M. Khrouchtchev a proposé, pour sa part [voir A/4509], avec non moins d'objectivité et de sincérité, que les représentants de cinq pays neutres participent désormais aux réunions du Comité chargé du désarmement, afin d'y apporter un élément de pondération et d'arbitrage. M. Macmillan, enfin, dans son discours [877ème séance], a lancé l'idée de la réunion d'un comité d'experts chargé d'étudier et de dépolitiser, au moins initialement, les aspects techniques du désarmement, et de définir clairement les solutions possibles.

145. Ces trois contributions témoignent toutes de la même exigence: il faut dépassionner la recherche de solutions qui doivent tout à l'objectivité et rien à la polémique. Rien de fructueux, rien de positif ne pourra être fait tant que les puissances engagées seront seules en présence dans les comités de désarmement. S'il est, en effet, une évidence mille fois reconnue, c'est bien celle que l'on ne peut être à la fois juge et partie. La participation des neutres est donc une nécessité, mais il faut bien en définir la portée comme les limites.

146. Nous estimons, pour notre part, que la procédure de reprise des négociations sur le désarmement peut se dérouler en deux temps.

147. Dans une première étape, un sous-comité, composé uniquement des représentants de cinq pays neutres, pourrait se réunir. Ce sous-comité, assisté d'experts, aurait pour tâche essentielle d'éclaircir les termes du débat, en déterminant un à un les points d'accord et de désaccord qui unissent ou séparent les deux plans proposés. Cet inventaire a certes souvent été fait. Mais, par le passé, il a ressemblé bien davantage à une polémique, ne constituant donc finalement qu'une œuvre de propagande le rendant inutilisable. C'est pourquoi, à notre sens, ce travail devrait être repris, et il ne pourra l'être que par des pays qui ne sont point partie au débat.

148. Enfin, dans une seconde étape, le Comité chargé du désarmement, composé des 10 pays déjà participants et des cinq pays neutres du sous-comité, serait réuni. Il travaillerait sur la base de documents préparés par le sous-comité des neutres, dont le rôle d'arbitrage et de bons offices devrait rendre la discussion plus efficace. A cette fin, on pourrait proposer que la présidence du nouveau comité revienne à tour de rôle et de droit à un représentant de l'un des cinq pays non engagés.

149. Cette procédure, dont les grandes lignes viennent d'être ainsi définies, nous paraît la plus conforme aux nécessités de l'heure. Elle nous paraît ainsi susceptible d'éclaircir certains aspects du problème du désarmement, de forcer chacun à révéler ses positions réelles, de conduire enfin au plus vite à une solution durable, conformément aux vœux du monde entier. Ainsi libérée du cauchemar de la course aux armements, la conscience internationale pourra remplir ses obligations dans la sérénité ainsi que dans le cadre de perspectives durables auxquelles la peur et l'angoisse auront enlevé toute leur précarité.

150. Ainsi, rebâtir, enseigner, nourrir, assister, redeviendront-ils le souci premier de toutes les nations du globe pour le plus grand bien des populations des pays sous-développés. Aussi, notre souhait le plus cher est que cessent rapidement la propagande et la démagogie, et que les bases d'une véritable entente et d'un réel accord soient jetées. Le génie industriel créateur et organisateur des pays avancés pourra alors donner dans toute sa mesure l'aide et l'assistance aux pays neufs.

151. L'aide internationale provient en gros de trois sources différentes: les pays de l'Est, les pays de l'Ouest et les fonds internationaux gérés

par l'ONU. Cette situation, propice à la surenchère, dont nous avons essayé tout à l'heure de souligner les effets néfastes, doit cesser. Le but à atteindre est la réunion de toutes les ressources disponibles en un fond unique, géré de façon paritaire, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cette formule doit permettre, à notre sens, d'éviter la bilatéralisation de l'aide et son cortège inévitable de compromissions et de contraintes plus ou moins dissimulées. Elle doit aussi et surtout permettre la participation active et non pas symbolique des pays demandeurs à la gestion des fonds de l'aide. Ainsi dépolitisée, l'assistance aux pays sous-développés doit devenir l'instrument d'un progrès continu et non le moyen d'une pression politique et la source de dissensions sans cesse renaissantes.

152. Face à tous les conflits dont nous sommes les témoins — et parfois, bien malgré nous du reste, les participants —, notre attitude doit être dictée par le sang-froid, la raison et la tolérance. Le problème fondamental des pays neufs: réaliser au plus vite la promotion économique et humaine de populations victimes de l'ignorance et de la faim, nous impose d'apporter notre contribution maximum à l'élimination des abcès qui, de par le monde, paralysent une véritable coopération entre les peuples.

153. Toutefois, nous ne saurions nous contenter de faire disparaître les vestiges de querelles qui, pour la plupart, ont fait leur temps. Tard-venus à la souveraineté internationale, et souvent au prix d'efforts héroïques, nos pays doivent œuvrer pour un monde meilleur. Ceux qui ont souffert sont plus à même de proposer des remèdes et d'indiquer des chemins nouveaux. La société internationale est une société humaine et, comme telle, ce sont les moins fortunés qui font l'histoire. Notre action doit donc tendre à affirmer la personnalité collective des pays pauvres et à déterminer les idéaux nouveaux qui les motivent; dans l'immédiat, elle doit tendre à aider ceux de nos peuples frères qui sont encore les victimes d'un passé révolu à rejoindre nos rangs.

154. Située dans un contexte politique nouveau, la personnalité collective des pays neufs doit pouvoir s'affirmer dans une déclaration s'inspirant des principes de la Conférence de Bandoung de 1955. Elle reposerait ainsi sur trois points essentiels: la tolérance, le soutien mutuel et l'universalisme.

155. La tolérance, c'est d'abord admettre qu'il existe plusieurs chemins pour conduire les peuples à leur épanouissement et qu'aucune nation ne peut prétendre détenir la recette miraculeuse de la puissance réelle et du progrès. C'est, ensuite et surtout, comprendre la situation d'autrui en fonction des problèmes qui lui sont propres et non pas en tenant compte d'autres préoccupations ou de soucis égoïstes. C'est, enfin, favoriser, dans tous les cas de conflit, les solutions pacifiques de la négociation et de l'arbitrage.

156. Le soutien mutuel, c'est, pour des pays pauvres, qui doivent compter avant tout sur eux-mêmes, la clef même de leur avenir. Devant l'excessif morcellement de l'Afrique d'aujourd'hui, qui pourrait espérer réaliser la promotion de ses populations si une collaboration régionale d'abord, continentale par la suite, ne s'édifiait progressivement? Les relations internationales ne sont, hélas! pas à ce point de moralisation que chacun puisse compter sur la vertu de ses attitudes pour se faire entendre. Nos pays, soumis aux tentations, aux pressions et aux contraintes, ne trouveront la source de leur force, et du respect qui leur est dû, que dans l'entraide et le soutien mutuel.

157. L'universalisme: à l'heure où l'homme va échapper à l'attraction terrestre, il demeure soumis à la contrainte des querelles du passé. Pourtant, les nouveaux moyens que la technique met chaque jour à notre disposition, et l'étonnante progression démographique du monde, obligent à rechercher des solutions mondiales au seul problème qui compte: l'accroissement du bien-être de chacun. C'est pourquoi nos pays ne cesseront d'encourager le développement des institutions et des organisations internationales. C'est dans ces vastes confrontations portant sur les problèmes pratiques et concrets que les hommes de toutes les nations pourront effectuer cette mutation psychologique si nécessaire à notre temps, qui conduit du concert limité de la nation à celui, universel, de l'homme.

158. C'est d'ailleurs la recherche de l'application de ces principes qui nous fait ressentir si douloureusement ces véritables défis à l'homme que constituent les derniers conflits de la décolonisation et les risques que courent la paix mondiale. Nombreux sont nos frères africains qui sont venus cette année prendre place sur les bancs de l'Assemblée. J'unis dans la même accolade fraternelle le Mali, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta, le Dahomey, la République centrafricaine, le Gabon, le Congo (Brazzaville), la Somalie, Madagascar, le Cameroun, le Togo, le Congo (Léopoldville). Je félicite aussi la République du Chypre, dont la lutte courageuse tenait en haleine les hommes libres du monde et je souhaite voir très prochainement se matérialiser ici la présence du Congo (Léopoldville). Je déplore à nouveau l'absence de l'Algérie combattante, dont le courage et la maturité politique obtiendront, j'en suis sûr, avec l'aide des pays épris de liberté et celle des Nations Unies, l'indépendance dans un proche avenir.

159. Je voudrais, à ce propos, marquer au passage le déséquilibre évident, et incompréhensible à tout homme sensé, de la position de la France qui, d'une part, peut parrainer l'admission à l'ONU de 11 pays encore sous sa tutelle au moment où commençait le conflit algérien et qui, d'autre part, mène en Algérie la plus impitoyable des guerres de répression. Je viens d'esquisser, très légèrement, le problème algérien. J'ai simplement dit un mot sur ce que me paraît — et vous paraît — avoir d'absurde la position française. D'autres voix plus autorisées que la mienne, dont celle, hier encore [882ème séance], de M. Nehru, ont décrit, de cette même tribune, les horreurs de la guerre d'Algérie et, pour y mettre fin, ont demandé à l'Assemblée d'intervenir.

160. Le danger constant et permanent que fait courir la guerre d'Algérie à la paix et à la sécurité dans le monde, les risques qu'elle constitue pour le fragile équilibre de notre situation, sont trop évidents pour que j'y revienne moi-même sans paraître faire injure à la conscience de chacun de vous. D'autres hommes, en dehors de l'Assemblée, n'ont cessé, depuis toujours — et souvent au prix de leur vie —, d'élever haut leur voix et de la joindre aux vôtres, pour montrer aux responsables français le caractère représentatif du Front de libération nationale, sa force et sa légitimité:

"Non seulement à Tunis, au Caire, à Moscou, à New York, mais au sein même du Gouvernement

français, on rencontre maintenant des hommes qui, très raisonnablement, montrent que toute la population musulmane est maintenant solidaire du FLN, qu'il n'y a plus aucune chance de trouver ou de construire une troisième force, que l'indépendance est désormais inéluctable et qu'il faut donc négocier le plus tôt possible."

Cette dernière phrase — le Président l'a deviné — n'est pas de moi. Je l'ai extraite de l'éditorial publié le 29 septembre 1960 par un grand journal français, l'Express, que je lisais ce matin même. "L'indépendance est désormais inéluctable." Telle est la constatation d'un Français dont le patriotisme ne saurait être mis en cause et telle est aussi, d'après ce même Français, la conviction de ministres français responsables, qui se veulent raisonnables.

161. La position de mon pays à l'égard du problème algérien est celle-là même que, depuis notre admission à l'ONU, nous n'avons cessé de proclamer. Le Maroc, par la voix de son premier représentant, Sa Majesté le roi Mohammed V, mon auguste père, a de cette même tribune [725ème séance] — et alors que la chose était encore possible — proposé ses bons offices, afin de mettre un terme à l'effusion du sang des innocents et à un carnage criminel.

162. Ce serait dénaturer le sens de mon intervention et de ma position que de tenter de me livrer à de stériles injures à l'égard du pays responsable. Ce serait, de ma part, apparaître comme voulant prendre l'Assemblée comme tribune de propagande que d'essayer de décrire les tout derniers incidents graves survenus dans mon pays, à la frontière algérienne, et dont d'innocents et paisibles citoyens ont été les victimes. Je sais cependant vous rejoindre tous, et atteindre directement le cœur et la conscience de chacun de vous, en disant: l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, quelle que soit l'idéologie de ses membres, quelle que soit leur politique, et quel que soit le bloc auquel ils appartiennent, ne saurait, sans faire preuve de carence criminelle, permettre que se poursuive cette guerre.

163. Il ne fait plus de doute pour personne, même pour les plus sceptiques, que le Gouvernement provisoire de la République algérienne est désormais la seule organisation représentative de la nation algérienne. Maintenir l'injustice commise à son encontre, laisser se perpétuer une guerre aussi atroce que stupide, ce serait purement et simplement cautionner la menace terrible du maintien de la guerre froide et celle, plus terrible encore, de la guerre tout court, avec tout son horrible cortège de crimes et d'assassinats.

164. Je voudrais un moment retenir votre attention pour expliquer un processus qui est le processus algérien, et que peut-être peu d'entre vous connaissent à fond. Lorsque le Président de la République française eut déclaré que l'Algérie avait droit à l'autodétermination, on a pensé à ce moment-là que peut-être les négociations sur le cessez-le-feu ouvriraient la voie à une discussion permettant d'aboutir à la paix. Nos amis algériens acceptèrent d'aller discuter à Melun, mais il leur fut répondu qu'ils ne pourraient discuter que du cessez-le-feu, sans qu'il leur soit permis d'aborder, à aucun moment, la question des garanties de l'autodétermination.

165. Or, que se serait-il passé? Il se serait passé ceci: d'un côté, une armée organisée, encadrée, avec des services logistiques, avec toute son infrastructure administrative et militaire, et ses approvisionnements réguliers. D'un autre côté, une armée non organisée, sans approvisionnement constant, sans encadrement fixe. Et l'on voulait donc que les combattants du Gouvernement provisoire de la République algérienne puissent cesser le feu et espérer pouvoir le reprendre — si jamais les négociations n'avaient pas abouti — d'une façon aussi efficace, d'une façon aussi ordonnée, d'une façon aussi normale et courante qu'une armée régulière! Il est peut-être possible, pour une armée régulière, de reprendre le combat au moment voulu, mais il était fort grave pour les dirigeants du Front de libération nationale, car cela aurait engagé leur responsabilité politique, de prendre sur eux la décision de cesser le feu, ne sachant pas s'ils pourraient reprendre leur combat libérateur, au cas où l'on ne s'entendrait pas. Je puis vous dire que personnellement, si moi-même j'avais été l'un des responsables du Gouvernement provisoire de la République algérienne, jamais je ne me serais engagé dans une voie qui pouvait compromettre toute la résolution algérienne.

166. C'est pour cela que les Algériens eux-mêmes, non par lassitude du combat, non point par fatigue, mais tout simplement parce qu'ils sont conscients de leurs responsabilités humaines, tant à l'égard de leurs adversaires qui meurent chaque jour devant eux qu'à l'égard de leurs propres fils, et par souci de ne pas faire couler le sang davantage, demandent aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies, à l'Assemblée, son soutien, son arbitrage, sa caution morale, pour qu'un référendum sur les droits à l'autodétermination puisse avoir lieu en Algérie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

167. Quels sont les dangers que pourrait nous faire courir cet état de fait en Algérie s'il continuait? Il risquerait tout simplement d'installer, et pour longtemps, la guerre froide au sein même de cette Afrique que l'on veut préserver.

168. Je ne peux parler de guerre froide en Afrique sans penser avec émotion au drame qui est celui du Congo (Léopoldville). Pauvre Congo. Au lendemain de son indépendance, le voilà divisé, le voilà amputé, le voilà immédiatement mis en cause, non pas justement, mais injustement, tout simplement parce que les mines du Katanga restent encore une belle tentation pour l'impérialisme économique.

169. Le Congo a dit non. Le Congo a dit non par la bouche de ses représentants et, grâce à Dieu, il a trouvé en l'Organisation des Nations Unies le soutien qu'il lui fallait. Je ne suis point ici pour discuter de ce soutien, pour le juger. Il suffit tout simplement de savoir que mon pays a été le premier des participants à l'aide demandée par l'Organisation des Nations Unies, à laquelle nous avons souscrit. Mais, si je puis me permettre ici d'énoncer un regret, c'est bien celui que les troupes des Nations Unies n'aient pas pénétré au Katanga le jour qui avait été arrêté par le Conseil de sécurité lui-même.

170. Légitimité, intégrité, telles sont les deux qualités que les Nations Unies doivent attacher à la nation du Congo. Légitimité de son gouvernement: on n'en connaît qu'un. Intégrité de son territoire: nous tous n'en connaissons qu'un ici.

171. Mais l'Organisation des Nations Unies, en faisant tous ses efforts, louables et sincères, pour

régler justement cette affaire du Congo, ne peut-elle pas, en se retournant vers elle-même et en voyant au fond de sa propre conscience les conséquences de son attitude, revoir sa position concernant le problème de la République populaire de Chine? En effet, est-il juste et équitable que 600 millions d'individus, le tiers de la population du monde, ne soient pas représentés parmi nous? Est-il normal que nous ne rencontrions dans nos ambassades aucun représentant de la Chine communiste, que celle-ci ne participe pas à la signature de nos traités commerciaux, à l'établissement des plans d'industrialisation de nos pays, à la commercialisation de nos produits? Est-il normal que cette maison, qui doit être la maison de tous, soit fermée à la Chine communiste?

172. Je demande aux Nations Unies, je demande à tous les pays ici présents, d'être réalistes, de voir le problème en face, et d'admettre parmi nous la République populaire de Chine, car, au fond, sa participation à nos activités aurait certainement un plus grand poids que son opposition à l'Assemblée générale des Nations Unies.

173. Certaines nations ont cru pouvoir commencer leur apprentissage de l'expérience nucléaire; elles n'ont voulu tenir aucun compte du risque de compromettre la détente internationale. Faisant peu de cas de l'opinion mondiale, en particulier de l'opinion des peuples d'Afrique directement menacés, la France a fait fi de la résolution [1379 (XIV)], adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale, lui recommandant de s'abstenir de procéder à des essais nucléaires du Sahara; peu de temps après l'adoption de cette résolution, elle a fait éclater sa première bombe; on peut dire même qu'elle projette d'en faire éclater une seconde, une bombe souterraine, au mois de novembre, dans le Sahara, à 500 kilomètres de l'une de nos villes, qui fait partie sans conteste de notre territoire. Auparavant, la France devait faire exploser cette bombe dans les profondeurs de la mer, près de la ville de Calvi, dans la petite île de Corse. Mais tous les maires de cette petite île, s'étant réunis et s'étant rendus auprès du Premier Ministre, ont fait ressortir les dangers que couraient la Corse et son tourisme du fait de cette explosion. Qu'a-t-on fait? On a estimé, tout simplement, que, s'il fallait préserver la Corse des explosions nucléaires parce qu'elle appartenait à la France, on pouvait faire des essais nucléaires au Sahara parce qu'il appartenait à la France, sans tenir compte des recommandations des Nations Unies ni de la révolte profonde et combien légitime des populations de l'Afrique.

174. Enfin, je ne voudrais pas passer ici en revue le cortège des injustices qui existent en ce monde sans parler d'une injustice qui touche mon pays et qui touche tous les pays arabes, car tous ces pays sont arabes et musulmans et, de ce fait, sont frères; je veux parler du drame des réfugiés de Palestine.

175. Non seulement en qualité d'Etat arabe étroitement lié aux pays frères du Moyen-Orient et solidaire d'eux, mais également comme pays épris de justice et profondément imbu de liberté, le Maroc ressent d'une façon particulièrement aiguë la détresse et la misère de 1 million de Palestiniens arrachés injustement à leurs foyers. C'est là un des plus grands drames de ce siècle, l'une des erreurs les plus monstrueuses que l'humanité ait connues au cours de son histoire. L'Organisation des Nations Unies ne peut rester indifférente devant cette situation ni entériner comme un fait accompli l'injustice commise par certaines puissances impérialistes en vue de démembrer l'Orient arabe, d'y semer la division, d'y créer un foyer propice à leur entreprise et une source de troubles permanents.

176. J'aborde à présent une question dont mon pays a déjà saisi l'Assemblée. Je laisserai le soin — afin de ne point abuser de la patience des représentants — à notre délégation d'exposer, le moment venu, devant les commissions compétentes, les éléments du dossier marocain en ce qui concerne cette partie intégrante de notre territoire national — la Mauritanie — qui se trouve encore sous la domination étrangère.

177. Je puis simplement affirmer qu'en aucun cas le Maroc, pays épris de justice et de liberté, venant de donner le meilleur de lui-même afin de les recouvrer pour lui-même, ne saurait être accusé de vouloir les refuser aux autres, et, encore moins, d'inviter les nombreux amis qu'il a l'honneur de compter en cette enceinte à défendre une cause qui serait ou lui paraîtrait injuste. Je suis sûr que, le moment venu, lorsque mon pays aura donné toutes les explications voulues, nous trouverons dans cette enceinte beaucoup de voix amies qui s'élèveront pour nous donner raison.

178. Sans croire, dans l'immédiat, aux possibilités d'étroite unité d'un continent si vaste, je pense que l'Afrique s'engage sur la voie de l'union à plusieurs degrés, à propos de laquelle je ferai tout à l'heure quelques suggestions.

179. Les formules doivent revêtir la plus grande souplesse, respecter la sensibilité politique de chacun d'entre nous et veiller surtout à permettre un développement plus rapide et moins coûteux par l'économie des moyens. Nos besoins en hommes et en capitaux sont maintenant chose trop connue pour que j'insiste; ils réclament des solutions immédiates et pratiques. Le simple bon sens, que confirme sur ce point l'analyse objective, commande de les rechercher sur le plan collectif, à la mesure de notre géographie. Par contre, nos jeunes indépendances politiques demandent encore quelques années de travail national pour se parfaire et s'affirmer.

180. Ceci n'exclut certes pas les alliances ou les ententes régionales, que la collaboration économique immédiate aidera à réaliser par une meilleure connaissance mutuelle, encore que les circonstances puissent nous conduire à presser l'évolution dans ce sens, au cas où elle constituerait une condition de la paix à nos frontières. Les grandes nations, riches et développées, seront donc mieux inspirées en nous aidant dans cette voie délicate et difficile sans arrière-pensée et en nous laissant le soin d'utiliser au mieux ce qu'elles nous prêtent ou nous concèdent, plutôt qu'en cherchant à prolonger parmi nous leurs divisions stériles et artificielles, auxquelles le monde risque de succomber un jour.

181. Attentive aux événements et aux composantes de la politique mondiale, dont l'influence s'exerce directement ou indirectement sur elle dans un sens souvent néfaste, l'Afrique s'attache passionnément aussi à l'avenir économique et social de ses populations. Elle s'émeut devant l'emploi souvent mauvais d'énergies et de capitaux par défaut de coordination et d'harmonie des programmes, quand il ne s'agit

pas de leur antagonisme. L'Afrique pense qu'un désarmement rapide et complet apaiserait les esprits et libérerait assez de ressources pour qu'enfin les moyens mis à la disposition des pays insuffisamment développés deviennent significatifs quant à l'amélioration de leur produit intérieur et au niveau de vie de leurs habitants.

182. En effet, si spectaculaires qu'elles soient, les sommes consacrées à l'aide extérieure par les grandes nations pendant les 10 dernières années ne représentent qu'une part infime de leur revenu national au regard de la part qu'elles affectent aux dépenses militaires. De ce fait, les grandes nations ne participent que faiblement au progrès du niveau de vie individuel dans nos pays.

183. Qu'est-ce, en effet, pour des hommes privés de l'essentiel, pour des hommes dont les ressources annuelles dépassent rarement 120 dollars par an, qu'un accroissement de 30 à 40 pour 100 en 10 années? Cette amélioration, dans les pays africains, sud-américains ou asiatiques, disparaît même brutalement certaines années, soit à cause d'accidents climatiques que des investissements insuffisants ne permettent pas d'éliminer, soit en raison de dépressions mondiales que le morcellement du monde économique moderne et l'absence de méthodes de prévision internationales ramènent périodiquement. La compétition entre les deux manières de concevoir l'économie ne nous concerne pas, ou du moins pas encore. Conduits à édifier d'abord notre économie et, partant, la base même de ce choix, nous souhaitons que les nations développées adoptent à ce propos une ligne de conduite nous permettant de recevoir l'aide ou l'assistance technique d'où qu'elle vienne et sans discrimination.

184. L'expérience récente montre que les regroupements africains sur le plan politique demeurent difficiles. La sagesse commande de laisser aux unités et aux personnalités nationales le temps de s'affirmer et de se consolider avant d'envisager les abandons de souveraineté et les sacrifices de prestige qu'entraîne toute union politique réelle, mais qui sont indispensables dans le monde du XXème siècle. Gardons présentes à l'esprit la diversité et l'étendue de notre continent africain, dont la plupart des pays, aujourd'hui indépendants, le sont depuis moins de 10 ans. D'ailleurs, la conduite politique des nations et celle de leurs affaires intérieures ou extérieures offrent un assez large éventail de formules d'accords pour que l'évolution puisse respecter des rythmes humains.

185. Par contre, la vie économique imposant ses cadres et ses lois, le critère d'efficacité ne tarde pas à mettre les erreurs de jugement en lumière et il n'existe qu'un choix fort limité de solutions si l'on veut allier la rapidité du développement économique et social au strict emploi des moyens dont nous disposons. Ce qui paraît donc prématuré sur le plan politique semble objectivement possible, voire indispensable, sur le plan économique. Nous autres, Africains, nous savons pertinemment que nos forces et nos moyens sont limités. Seule l'union de ces forces et de ces moyens peut permettre l'économie de leur emploi, l'élimination des concurrences néfastes, la juste utilisation des capitaux et des hommes.

186. A l'exception de l'Océanie, le continent africain apparaît comme le moins peuplé — 270 millions d'habitants environ — pour une densité, également la plus faible, de 8 habitants au kilomètre carré. Il devient un lieu commun de rappeler l'ampleur de ses richesses énergétiques, minières et végétales, à une époque où, sous la pression des concurrences internationales, des progrès scientifiques, et surtout de l'accession à l'indépendance, la recherche et l'inventaire géologique et agricole la démontrent mieux chaque jour. Or, les privilégiés peu nombreux que nous sommes devant ces richesses potentielles demeurent, pour une grande part, dans un état économique voisin des limites de la subsistance.

187. L'Afrique reste l'un des pourvoyeurs du monde en produits de toutes sortes pendant que ses rendements agricoles sont parmi les plus bas du globe et qu'elle ne tire de l'exploitation de son sous-sol que des avantages fiscaux condamnés aux vicissitudes monétaires. Ses minerais alimentent toujours les grands pays industriels, et il en sera bientôt de même de son pétrole. Les cultures alimentaires telles que café, cacao, arachides, blé dur, ou industrielles comme le coton, servent à approvisionner les populations et les industries européennes ou américaines. Son énergie ne fait, souvent encore, l'objet d'équipement que dans la mesure où l'enrichissement et la première transformation des minerais permettent de substantielles économies de fret et de main-d'œuvre aux entreprises étrangères.

188. Quelques-uns d'entre nous ont, en raison d'une indépendance plus ancienne, déjà entrepris la lutte pour leur indépendance économique en amorçant la création d'une industrie de base, en développant la transformation des produits nationaux et en recherchant la modernisation de l'agriculture. Le Maroc appartient à cette première phalange. Mais nos efforts se heurtent à de nombreuses difficultés, et je crains que les barrières égoïstement imposées à cette évolution ne nous fassent découvrir trop tard que l'union fait nécessairement l'ordre et la force.

189. Les difficultés qui retardent, qui compromettent parfois notre progression, atteignent à des degrés divers tous les pays africains. Ce sont: l'absence de cadres découlant du faible taux d'alphabétisation, le sous-emploi, la sous-production agricole, la faiblesse de l'industrie de base et d'équipement, due à l'importance souvent exagérée du secteur commercial.

190. Nos échanges demeurent unidirectionnels: dans un sens, des produits bruts ou semi-bruts vers l'Europe ou les pays développés, et, dans l'autre, de l'équipement et des biens de consommation. Par contre, les échanges interafricains s'établissent à une échelle très faible; ils portent fréquemment d'ailleurs sur de simples réexpéditions, sans aucune transformation. Pourquoi cela? Essentiellement en raison de l'importance des capitaux requis par l'exploitation de nos richesses, et de l'étroitesse de nos marchés intérieurs, due au retard du développement social dont j'évoquais à l'instant les causes principales.

191. Or, les pays industriellement évolués se livrent actuellement à un immense effort vers l'automatisation de toutes les activités de production et de services, et vers un progrès scientifique, terrestre et extra-terrestre, toujours plus rapide, comme s'il se nourrissait de sa propre accélération. Ces mêmes pays poursuivent, malheureusement sans exception, un effort militaire de plus en plus coûteux. Cette

gigantesque reconversion industrielle et intellectuelle, doublée d'un équipement militaire démesuré, absorbe l'essentiel de leurs ressources techniques et financières, alors que le même progrès réduit constamment la part des matières premières dans le coût de produits du monde moderne. Ceci signifie pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud la réduction des moyens d'investissement et la détérioration des termes de l'échange. Il suffit pour s'en convaincre de constater le déséquilibre, dans les masses comme dans les conditions, entre nos besoins et les moyens financiers que l'on nous propose pour les satisfaire.

192. Quant aux matières premières, dont beaucoup d'entre nous deviennent fournisseurs, fondant sur leur vente une partie appréciable de nos ressources, l'évolution récente des cours et des mouvements comme les restrictions aux échanges montrent assez que nous devons rechercher des solutions plus fondamentales et plus durables.

193. Si l'on calculait le coefficient de richesse potentielle par tête d'habitant, on remarquerait probablement que notre continent africain apparaît comme l'un des mieux dotés. Ses pays doivent donc lutter d'abord en utilisant leurs propres forces, par la mobilisation du travail, et au moyen de contrats librement conclus avec des partenaires égaux, afin de développer leurs cadres, moderniser leur agriculture, lutter contre le sous-emploi et avancer leur industrialisation. L'avenir de l'Afrique dépend donc en partie de notre aptitude à admettre un certain degré de division du travail selon les ressources, les techniques et les moyens de chacun. L'Afrique peut satisfaire elle-même certains de ses besoins, en évitant de réimporter sous une forme finie les produits qu'elle a préalablement exportés sous une forme brute, surtout dans le domaine de l'alimentation, de la consommation de denrées non périssables et du petit et du moyen équipement.

194. Cette perspective suppose d'abord des associations régionales à objet caractérisé et limité, le développement au meilleur rythme et au meilleur prix. Ces associations devraient répondre aux seules conditions objectives de la géographie, des communications, de la complémentarité des ressources. Ces familles économiques régionales se grouperaient alors au sein d'une organisation continentale, dotée d'un secrétariat permanent. Il m'apparaît éminemment souhaitable d'en discuter. Le Maroc accepte, avec la collaboration des nations africaines sœurs, de préparer un projet qui serait soumis aux discussions d'une conférence continentale qu'il accueillerait volontiers, à Tanger, au printemps de 1961. Cette conférence se prononcerait sur les formes des associations régionales et continentale, sur les limites des compétences à leur attribuer, sur les possibilités de spécialisation en matière de planification et d'investissements communs, et sur l'organisation des échanges interafricains et extra-africains. Nos conclusions seraient pratiques, car il importe à l'heure actuelle de prendre des mesures concrètes, si nous voulons éviter les surprises désagréables de l'avenir.

195. J'ai essayé de montrer à quel point notre situation réclame un premier effort des Africains vers l'attaque des problèmes de fond et vers la nationalisation de nos méthodes de développement. Dans le cadre des associations régionales et continentale proposées, je suggère la création d'un fonds spécifiquement africain dont le capital d'origine — 10 millions de dollars, par exemple — serait souscrit par les seuls pays indépendants d'Afrique, et dont la gestion serait confiée à une assemblée générale et un conseil d'administration africains. Les sommes ainsi réunies auraient, en raison de leur faible importance, pour seul rôle la couverture des frais d'établissement et la constitution d'un premier fonds de garantie. Les ressources réelles du fonds proviendraient d'emprunts obligatoires émis à l'extérieur, de prêts à long terme nationaux, multinationaux ou internationaux assortis de garanties collectives. Les opérations du fonds permettraient d'atteindre à l'union des pays prêteurs, et leur caractère spécifiquement africain assurerait les bénéficiaires de l'absolue conformité à leurs besoins réels et à leur souci d'indépendance.

196. Mais au-delà de cette aide et des formes particulières qu'elle adopterait, les nations industriellement développées peuvent collaborer quotidiennement à la stabilisation et à l'amélioration des ressources financières des pays sous-développés. Du fait que nous sommes fréquemment fournisseurs de matières premières, agricoles ou minières, il suffirait à nos acheteurs de nous aider à créer une organisation plus rationnelle des grands marchés.

197. Voilà de nombreux sujets de réflexion et, je pense, de décision.

198. Les grandes nations doivent comprendre que les problèmes du tiers du monde constituent à la fois un moyen d'union et un risque de division. Il convient de laisser à ce tiers monde l'absolue maîtrise de la recherche des solutions souhaitables et de l'admettre à part entière dans les conférences dont dépend la paix, gage pour lui de l'accélération de son progrès.

199. Or, l'Organisation des Nations Unies, son secrétariat, ses comités et conseils et son assemblée générale ont récemment apporté des preuves évidentes d'efficacité. Gardons-nous de rechercher pour l'instant des modifications apportées dans la fièvre et qui risqueraient de ce fait d'entraîner certains de ces organes vers une partialité qui serait sévèrement jugée ou vers un immobilisme dont les récents événements du Congo montrent surabondamment qu'il deviendrait un risque majeur de conflit. L'Organisation des Nations Unies sera en réalité ce que la qualité de nos débats et la sincérité de nos intentions et de nos buts la feront. Son abandon par l'un de ses membres condamnerait celui-ci, et à coup sûr, à l'isolement et à la réprobation.

200. Attachons-nous donc à donner à nos discussions un caractère pratique en nous appliquant à faire en sorte que chaque point de l'ordre du jour reçoive une conclusion concrète immédiatement réalisable. Je souhaite ainsi que les suggestions du Maroc et des pays africains fassent l'objet, dès maintenant, d'une étude et d'un examen dans les groupes appropriés.

201. Assemblés pour le meilleur et non pour le pire, pour faire la paix et universaliser la prospérité, nous devons montrer aux peuples qui nous délèguent à cette tâche le visage de l'union créatrice et de l'action résolue.

M. Boland (Irlande) reprend la présidence.

202. M. LUNS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord déclarer au Président

que la délégation néerlandaise est particulièrement heureuse de le voir présider la présente session de l'Assemblée générale. Il n'est pas exagéré, je crois, de dire que jamais dans l'histoire un seul homme n'a dirigé autant de chefs d'Etat et d'éminents hommes politiques que lui en ce moment. Sa calme compétence, son jugement solide et son intégrité nous donnent l'assurance qu'il saura nous guider, au long des sentiers de la procédure, vers des résultats qui, nous l'espérons sincèrement, rendront mémorable la présente session.

203. Au point où en est la discussion générale, je limiterai mon intervention aux problèmes qui présentent pour mon pays une importance spéciale ou aux questions sur lesquelles il serait peut-être utile que nous fassions connaître notre avis.

204. C'est dans cet esprit que je dirai tout d'abord quelques mots du désarmement; je reviendrai ensuite sur certains passages du discours du Président de l'Indonésie [880ème séance]; après quoi, je parlerai de la structure de l'Organisation, notamment dans le domaine économique et dans le domaine social; je ferai enfin une déclaration relative à la politique de mon gouvernement.

205. Je ne crois pas avoir actuellement à traiter des multiples aspects du problème du désarmement. Je suis d'accord avec ceux qui disent que ce problème doit être au centre de nos pensées et de nos actes. Je partage les sentiments des centaines de millions d'hommes qui nous implorent de les libérer de l'angoisse de nouvelles guerres. Je sais que ces millions d'hommes ne se trouvent pas tous du même côté de telle ou telle frontière. Les uns habitent l'Union soviétique, d'autres vivent aux Etats-Unis, d'autres aux Pays-Bas; leurs foyers sont dispersés aux quatre coins de la terre. Si, en dépit de ces aspirations et de ces appels universels, les fondements de la paix ne sont pas encore jetés, c'est sans doute que la crainte et la méfiance prédominent encore dans le monde. Tout ce qu'il fallait dire de cette situation, lamentable mais persistante, le Premier Ministre du Royaume-Uni l'a admirablement exprimé dans son discours à l'Assemblée la semaine dernière [877ème séance]. Mon gouvernement considère que l'analyse qu'il a faite de la situation est tout à fait exacte. Je voudrais dire notamment que nous nous associons aux arguments sans réplique qu'il a avancés pour dénoncer les fallacieuses insinuations de certains orateurs qui voudraient induire l'Assemblée en erreur au sujet de l'Allemagne et de la politique suivie à son égard par les puissances occidentales. Représentant d'un pays qui, pendant cinq longues années, a subi l'occupation nazie, j'estime que j'ai toute compétence pour déclarer que, de l'avis de mon gouvernement, la République fédérale d'Allemagne peut jouer un grand rôle dans les efforts que nous faisons en commun pour réaliser entre les nations une coopération pacifique.

206. Au cours des semaines à venir, la délégation néerlandaise apportera son appui sans réserve à toutes les propositions qui auront pour but de contribuer réellement et efficacement à la consolidation de la paix, à l'apaisement de la crainte et de la méfiance, ainsi qu'à l'élimination de la menace atomique.

207. Le seul moyen dont nous disposions pour réduire les risques de guerre est évidemment la coopération internationale étendue au monde entier. Cela signifie que le succès de tous les efforts faits dans ce sens dépend essentiellement de la force de l'Organisation des Nations Unies. Quiconque tente d'affaiblir l'ONU travaille contre la paix. Ceux qui agissent, ou menacent d'agir, d'une manière contraire aux principes des Nations Unies sapent l'autorité de l'Organisation et mettent la paix en danger. Or, c'est une menace de cet ordre que nous avons entendue ici le 30 septembre 1960 dans la bouche du Président de l'Indonésie.

208. L'Indonésie revendique une partie de la Nouvelle-Guinée, la grande île du Pacifique. Elle veut annexer cette partie de l'île à son propre territoire sans donner à la population intéressée la faculté d'exercer son droit de libre choix. Faire droit à cette revendication signifierait que les Papous de Nouvelle-Guinée pourraient, dans la partie orientale administrée par l'Australie, choisir leur propre avenir, alors que, dans la partie occidentale, ils seraient pour toujours privés de ce droit.

209. Il y a souvent eu, au cours de l'histoire, des revendications territoriales; beaucoup de territoires font, encore aujourd'hui, l'objet d'un litige. Mais, dans notre monde moderne, il y a un nouvel élément qui distingue les différends actuels de ceux d'autrefois: maintenant tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont solennellement engagés à régler "leur différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mis en danger", et à s'abstenir, "dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ... contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat".

210. Quatre fois, de 1953 à 1957, l'Indonésie a essayé d'obliger les Nations Unies à entériner ses revendications. Quatre fois l'Assemblée générale a refusé, considérant que les prétentions de l'Indonésie se fondaient sur l'interprétation d'un traité répudié de façon unilatérale par l'Indonésie, et que les Pays-Bas s'étaient engagés, au sujet de cette interprétation, à respecter la décision de la plus haute autorité compétente à cet égard: la Cour internationale de Justice.

211. Le Président de l'Indonésie, s'adressant maintenant à l'Assemblée, annonce qu'ayant essayé en vain d'utiliser la procédure que l'Organisation des Nations Unies lui offrait, il est décidé à "atteindre une solution par [ses] propres méthodes", méthodes qu'il décrit comme étant "l'effort résolu d'un chirurgien". Je me permets de dire qu'une telle façon d'envisager le règlement d'un différend international constitue une attaque directe et contre les principes énoncés dans la Charte et contre les moyens qu'elle approuve et prescrit pour le règlement des différends. Elle est également contraire à l'engagement solennel que je viens de citer et qui est celui de tous les Membres de l'ONU.

212. J'estime qu'il es de mon devoir de le souligner à l'Assemblée; en effet, si ce n'est pas la première fois qu'un Etat Membre enfreint les dispositions de la Charte, il n'est pas arrivé souvent, je crois, que l'on proclame aussi ouvertement, du haut de cette tribune, des intentions aussi contraires aux obligations inscrites dans la Charte.

213. Que mon pays, les Pays-Bas, puisse avoir la moindre intention agressive contre l'Indonésie est

une idée à ce point extravagante que je ne puis pas croire qu'aucun homme de bon sens y ajoute créance.

214. Avant de laisser ce sujet, je voudrais dire que j'espère sincèrement qu'il ne faut pas prendre à la lettre la menace d'agression armée qui se dégage de la déclaration indonésienne. Si tel est bien le cas, la délégation indonésienne peut nous rassurer tous en le disant du haut de cette tribune. Ayant ainsi exercé mon droit de réponse à l'égard de certaines des paroles du Président de l'Indonésie, j'en viens maintenant à quelques-uns des sujets mentionnés au cours de la discussion générale.

215. Au risque d'avoir l'air de me répéter, je tiens à déclarer une fois de plus devant l'Assemblée que mon gouvernement est fidèle à sa politique d'appui sans réserve à l'ONU. Il serait inutile de le dire si la présente discussion générale n'avait pas montré que certains membres n'ont pas sur ce point des convictions aussi fermes.

216. Rappelons-nous que, lorsque nous disons "ONU", nous ne parlons pas seulement de l'Assemblée générale qui se réunit une fois par an en session ordinaire. L'ONU est beaucoup plus que cela. Quand nous parlons de l'ONU, il faut penser aux milliers de fonctions que ses nombreux organes, organes subsidiaires, comités et commissions exercent dans le monde entier à titre universel ou à titre régional. Il faut se rappeler les quelques milliers de fonctionnaires internationaux qui, au Siège et ailleurs, se consacrent à l'application des principes énoncés dans notre charte. Il faut avoir présents à l'esprit les milliers de spécialistes qui travaillent dans les pays sous-développés.

217. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de son Conseil économique et social, coordonne l'action de toutes les institutions spécialisées, dans les domaines de la médecine, de l'enseignement, du travail, de l'agriculture, et tant d'autres. Elle fournit une partie des fonds nécessaires à cette action. Elle constitue l'infrastructure d'une coopération internationale croissante, dont le but n'est pas seulement la sécurité, mais aussi, plus spécialement, le relèvement du niveau de vie des pays sous-développés. Toucher à cette structure complexe est une entreprise dangereuse, parce que chacun de ces organes est étroitement lié aux autres.

218. On a parlé ici de déplacer le Siège de l'Organisation des Nations Unies, comme si c'était une question des plus simples. Méfions-nous de propositions aussi désinvoltes. Que New York soit la ville qui nous accueille, je serai le dernier à nier qu'à certains égards cela ait des inconvénients dont certains délégations souffrent plus que d'autres. D'autres villes auraient d'autres inconvénients et manqueraient peut-être des grands avantages que nous offre cette ville unique.

219. Parlant de l'impressionnant édifice qui s'est peu à peu construit sous la bannière des Nations Unies, je ne puis faire autrement que de mentionner avec admiration le nom du Secrétaire général, Dag Hammarskjold. Peut-être y a-t-il eu dans le passé des moments où mon gouvernement, tout comme quelques-uns de ses amis, aurait préféré le voir suivre une politique différente de celle qu'il avait choisie dans le cadre de sa compétence. Il serait vraiment inconcevable qu'un fonctionnaire de son envergure, avec les responsabilités qu'il a, n'agisse pas de temps en temps d'une façon qui ne répondra pas aux vœux de certains des Membres de notre organisation. Mais que nous ayons parfois des idées différentes des siennes sur telle ou telle question ne signifie pas que le Secrétaire général remplisse mal ses fonctions. Cela indique plutôt qu'il les prend au sérieux et s'efforce d'agir impartialement. Le représentant de l'Union soviétique propose de modifier la Charte des Nations Unies de façon à supprimer les fonctions de Secrétaire général et à le remplacer par un groupe de trois personnes. C'est une proposition à laquelle je ne peux pas me ranger; si nous l'adoptions, l'exécutif des Nations Unies se trouverait paralysé.

220. Cette proposition comprend cependant un élément qui a été pour nous le bienvenu. En proposant de modifier la Charte, M. Khrouchtchev a indiqué que l'Union soviétique avait définitivement abandonné sa politique traditionnelle, qui était de s'opposer à toute modification de la Charte. Comme chacun sait, pendant des années, l'URSS a défendu la thèse qu'il est impossible d'augmenter — ce qui serait pourtant bien nécessaire — le nombre des membres des principaux organes des Nations Unies, parce qu'aucune modification de la Charte ne saurait être tolérée tant que les représentants de la République populaire de Chine n'occuperont pas ici le siègle de la Chine. Maintenant que l'Union soviétique a abandonné cette thèse — autrement, M. Khrouchtchev aurait-il proposé lui-même de modifier la Charte? — je pense que la grande majorité des membres de l'Assemblée s'empressera de profiter de cette occasion pour porter de 18 à 24 le nombre des membres du Conseil économique et social.

221. Dans les circonstances qui sont malheureusement celles de l'heure présente, la plus grande contribution que nous puissions apporter au maintien de la paix est d'augmenter notre aide économique aux pays sous-développés, et de consolider l'œuvre des Nations Unies dans ce domaine.

222. J'ai entendu, au cours de la présente discussion, certains orateurs mettre plusieurs heures à nous expliquer que tous les pays qui ne sont pas dans un état de révolution permanente sont leurs ennemis. Je dois admettre que, dans certaines circonstances particulières, la révolution peut être un phénomène nécessaire, voire salutaire. Il y a des siècles que mon pays a fait cette expérience. Dans toute autre circonstance, cependant, une paisible reconstruction économique semble être une méthode infiniment préférable. Chacun préfère la sécurité et le bien-être des siens au crépitement des mitrailleuses dans la rue!

223. Pendant ces longs discours, j'ai entendu bien des invectives, mais peu d'idées constructives quant aux moyens de rendre plus heureuse l'existence de chacun des membres de la communauté. Dans son intervention [872ème séance], le Premier Ministre de Cuba a accablé de son mépris tous les investissements étrangers, mais il n'a pas expliqué comment un pays sous-développé peut, sans ces investissements, élever le niveau de vie de sa population. C'est surtout en raison des efforts qu'elle fait pour élever le niveau de vie de millions d'infortunés habitants des pays sous-développés que les habitants des Pays-Bas ont mis leur foi dans l'ONU. Et cette foi, nous en avons témoigné à maintes reprises, tant au Conseil économique et social qu'ici, à

l'Assemblée. Avec la permission du Président, j'aimerais m'étendre quelque peu sur cette question.

224. Une rapide coup d'œil sur les problèmes soulevés par le Secrétaire général dans la déclaration mûrement réfléchie qu'il a prononcée au cours de la dernière session d'été du Conseil économique et social[5], session ministérielle, montre la profondeur et l'étendue du rôle que l'ONU joue dans le domaine économique et dans le domaine social. Le développement économique et social équilibré, le rôle des projections économiques, le rôle consultatif et organisateur du Conseil économique et social, le développement du commerce international et le règlement des problèmes relatifs aux produits de base, les mouvements des capitaux privés, le rôle de l'assistance économique internationale, voilà quelques-uns des problèmes dont s'occupe actuellement l'ONU. En particulier, les programmes d'aide économique internationale se sont développés d'une façon remarquable et continuent à grandir. Les particuliers, les gouvernements et les économistes commencent à ranger parmi les lieux communs des conceptions qui, il n'y a pas si longtemps, étaient considérées comme imprudentes ou irréalisables. Comme l'a si souvent souligné M. Paul Hoffman, directeur général du Fonds spécial des Nations Unies, l'assistance économique internationale n'est pas un acte de charité, mais une nécessité pour toutes les nations, qu'elles soient riches ou pauvres.

225. Je tiens à rendre hommage à la proposition, faite par le président Eisenhower devant l'Assemblée [868ème séance], d'un programme d'assistance spéciale pour l'Afrique dans le domaine scolaire. Sans vouloir influencer les discussions qui auront lieu au sein de la commission appropriée de l'Assemblée, j'aimerais indiquer qu'un service déjà existant, comme le Fonds spécial, qui joue déjà un rôle dans le domaine scolaire, semblerait être l'organe le plus qualifié pour assumer cette fonction supplémentaire.

226. Heureusement, l'Organisation dispose d'une impressionnante série d'institutions, capables de s'occuper des nombreux programmes d'assistance internationale. A Washington, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, la Société financière internationale, et bientôt la nouvelle Association internationale de développement — dont mon gouvernement a déjà signé les statuts — jouent un rôle de plus en plus actif. Dans le bâtiment où nous siégeons, l'ONU gère le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique en collaboration étroite avec les institutions spécialisées, ce qui est indispensable. L'expansion progressive de ces programmes constitue un principe fondamental des Nations Unies. Plus que jamais, cette expansion est manifestement urgente. En 1957, l'Assemblée générale avait assigné au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial réunis un objectif financier provisoire: 100 millions de dollars. Bientôt, à la Conférence des Nations Unies de 1960 pour les annonces de contributions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial, qui doit se tenir ici, cet objectif sera peut-être atteint. Je ne crois pas qu'il serait exagéré ou financièrement imprudent que l'Assemblée générale envisage à la présente session de porter ce montant à 125 millions de dollars. M. Hoffman et M. Owen, président-directeur du Bureau de l'assistance technique, ont l'un et l'autre indiqué très clairement que, dans le cadre actuellement limité du Fonds spécial et du Programme élargi, cette somme ne permettrait même pas tout à fait de mettre en œuvre les entreprises et les programmes les plus urgents.

227. La semaine dernière, le Président de l'Indonésie nous a rappelé qu'au début du XIXème siècle Canning disait que les Hollandais ont pour défaut "d'offrir trop peu et de demander trop". Je le remercie de m'avoir fourni ce thème, sur lequel j'aimerais faire quelques variations auxquelles il n'a peut-être pas songé. Il est vrai que les Hollandais "offrent trop peu", au regard de l'immensité des besoins. Nous offrons tous trop peu. Néanmoins, en participant à l'œuvre des Nations Unies, les Pays-Bas ont fait un grand effort, un effort plus grand — tant en valeur absolue qu'en pourcentage — que celui de beaucoup d'Etats Membres. En ce qui concerne le Fonds spécial, nous avons l'intention de nous engager à verser en 1961, sous réserve bien entendu de l'approbation parlementaire, la somme de 2.400.000 dollars.

228. Des contributions identiques ont fait de nous le second contributaire du Fonds spécial en 1959, et le troisième en 1960. Notre contribution au Programme élargi augmentera de 7 pour 100 en 1961. Notre contribution à ces programmes a été et continue à être largement supérieure à une participation qui serait proportionnelle à notre contribution au budget ordinaire. Je suis heureux de constater que non seulement des pays aussi développés que le Canada, le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède donnent à ce programme plus que la part qui leur incombe proportionnellement, mais aussi — et cela vaut la peine d'être souligné — qu'un certain nombre de pays bénéficiaires agissent également ainsi; je citerai à titre d'exemples le Brésil, l'Equateur, le Ghana, l'Inde, le Libéria, la République arabe unie, le Soudan et la Turquie. Nous espérons que tous les pays verseront leur contribution porportionnelle et que nous atteindrons ainsi les 100 millions de dollars qui sont notre objectif.

229. Il se peut que ce soit encore "offrir trop peu"; il est plus que probable que nous "demandons trop". Nous demandons — à l'ONU et à l'Assemblée générale — que les efforts que nous faisons ensemble pour réunir encore plus d'argent en vue de hâter le développement économique de tous les pays qui ont besoin d'aide produisent plus de résultats, et plus vite. Telle est la nouvelle interprétation que nous donnons du mot de Canning; dans ce sens, nous en sommes fiers. Je suis heureux de pouvoir parler ainsi aujourd'hui en présence de tant de nouveaux Membres venus du continent africain. Je leur souhaite très cordialement la bienvenue et je leur donne l'assurance que nous avons le plus vif désir de les aider à résoudre les problèmes qui se posent à eux, et que c'est avant tout dans le cadre de l'ONU que nous comptons les aider.

230. Un des problèmes les plus graves qui se posent en ce moment est celui du Congo (Léopoldville). A propos de ce problème, et après avoir rendu hommage à l'œuvre immense de l'ONU qui, là-bas, organise et façonne l'avenir d'un pays, je

[5] Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Annexes, points 2 et 4 de l'ordre du jour, document E/3394.

tiens à dire deux choses qui doivent être dites. Tout d'abord, il est indéniable que c'est la Belgique qui a pris l'initiative de donner l'indépendance au Congo. Pour cette initiative, elle mérite nos félicitations et notre reconnaissance. Ensuite, tout ce qui importe maintenant, c'est que cette entreprise des Nations Unies se poursuive et soit menée à bonne fin pour le bien du peuple congolais.

231. Je suis heureux de pouvoir déclarer qu'en parlant ainsi nous avons l'intention d'assumer notre part du fardeau. Je puis annoncer que le Gouvernement néerlandais versera une contribution appropriée au Fonds des Nations Unies pour le Congo. Le Secrétaire général a souligné qu'il fallait immédiatement une somme de 100 millions de dollars. Espérant que les autres Etats feront de même, le Gouvernement néerlandais est disposé à verser à ce fonds 1 million de dollars environ, somme qui correspond au pourcentage de notre participation au budget ordinaire de l'Organisation.

232. Enfin, j'ai quelques remarques importantes à faire touchant un territoire d'Océanie. Le territoire dont il s'agit est la Nouvelle-Guinée néerlandaise, moitié occidentale de l'île de Nouvelle-Guinée, qui fait partie du plateau continental de l'Australie dans l'océan Pacifique, et qu'habitent environ 2 millions de Papous. La partie orientale de l'île est sous l'administration de l'Australie.

233. Le Nouvelle-Guinée néerlandaise est le seul des territoires que les Pays-Bas administrent auquel s'applique l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Notre administration a uniquement pour but de préparer la population de ce territoire à exercer, dans le plus bref délai, son droit de libre détermination. En d'autres termes, la population doit pouvoir déterminer librement son propre avenir. C'est-à-dire qu'elle doit décider par elle-même si elle désire constituer un Etat indépendant, ou s'unir à la partie orientale de l'île, ou devenir partie intégrante de l'Indonésie, ou si elle préfère opter pour une autre forme d'existence politique.

234. Je répète que la politique suivie par les Pays-Bas en Nouvelle-Guinée néerlandaise a uniquement et exclusivement pour but de créer, dès que cela sera humainement possible, les conditions de l'exercice du droit de libre choix, droit que sanctionne la Charte des Nations Unies et dont plusieurs représentants ont fait l'éloge au cours de la discussion générale, en disant qu'il est la propriété sacrosainte et inaliénable de tous les peuples, droit auquel d'autre part beaucoup des peuples ici représentés, et notamment l'Indonésie, doivent leur indépendance.

235. Le processus de développement dont l'autonomie est le but s'est accéléré, comme en témoignent les détails donnés dans notre dernier rapport annuel. La population a déjà toute liberté de s'organiser politiquement. Un Conseil de gouvernement se constitue actuellement, dans lequel la population sera représentée grâce à des élections. Les fonctionnaires papous sont soumis à une formation intensive. Les Pays-Bas adressent chaque année à l'ONU un rapport détaillé qui porte sur tous les aspects de leur administration. Dans ces rapports, les Pays-Bas vont au-delà des obligations énoncées à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte; ils font volontairement rapport non seulement sur la situation économique, sociale et scolaire, mais également sur l'évolution politique du Territoire.

236. Au cours de la présente discussion, on a émis des doutes sur les intentions des puissances administrantes. Les nôtres sont claires et sans équivoque, elles sont faciles à vérifier. Nous n'avons pas de secret et nous ne demandons pas de dispense en invoquant la compétence nationale. A mes collègues de l'Assemblée générale, je déclare publiquement, du haut de cette tribune, que les Pays-Bas sont disposés à soumettre leur politique et leurs actes — dont le but est que les Papous arrivent à l'indépendance le plus tôt possible — à l'examen continu et au jugement des Nations Unies, que vous représentez. Je fais cette déclaration pour prouver avec quelle sincérité nous voulons garantir pleinement, honnêtement et complètement à la population papoue son droit de disposer d'elle-même.

237. Malgré les heures difficiles que l'Assemblée a récemment connues, le Gouvernement néerlandais conserve sa foi et sa confiance à l'Organisation, qui représente en vérité tous nos plus fervents espoirs d'avenir. Nous ferons de notre mieux pour que, grâce aux efforts de tous et avec l'indispensable bénédiction du Tout-Puissant, notre action soit fructueuse.

La séance est levée à 19 heures.

Litho in U.N. 77602—March 1961—875